

NANOPORE PRODUCT TERMS AND CONDITIONS

These Nanopore product terms and conditions (the "Agreement") are a contract between you ("Customer") and Oxford. Please read this Agreement carefully.

1. Defined Terms

Capitalized terms used herein shall have the meanings set forth on Exhibit A.

2. Goods

2.1. Devices Purchased as CapEx Devices or Packs (Mk1D and P2Solo).

Devices (but not the embedded software) made available under an order for a CapEx sale, Mk1D Pack or P2Solo Pack are sold. The embedded software is licensed under and for the term of the Support Plan. Devices are made available with an initial one-year Support Plan, which includes a software licenses, unless otherwise expressly specified in the Order. Additional one-year Support Plans (and included software) may be purchased on the Oxford Website. Continuation of Support Plan is necessary for continued use of all Devices.

2.2. Devices in a Project Pack¹

Devices offered in a Project Pack are leased, and made available hereunder for use by Customer. Devices are made available with an initial one-year Support Plan term, unless otherwise expressly specified in the Order. Additional one-year Support Plan terms may be purchased as provided on the Oxford Website. Customer shall keep the Device in Customer's possession at the Delivery Location until Customer returns the Device to Oxford or destroys the Device in accordance with Oxford's instructions. Customer shall not sell, distribute, or transfer

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX PRODUITS NANOPORE

Les présentes conditions générales relatives aux produits Nanopore constituent le contrat (ci-après, le « Contrat ») conclu entre vous (ci-après, le « Client ») et Oxford. Nous vous remercions de lire attentivement ce Contrat.

Définitions

Les termes comportant une première lettre majuscule auront la définition qui leur ait donnée au sein de l'Annexe A.

Produits

Appareils achetés en tant qu'Appareils CapEx ou Packs (Mk1D et P2Solo).

Les Appareils (mais pas le logiciel intégré), mis à disposition dans le cadre d'une commande pour une vente CapEx, Pack Mk1D ou Pack P2Solo sont vendus. Le logiciel intégré fait l'objet d'une licence dans le cadre et pour la durée du Support Plan. Les Appareils sont mis à disposition avec un Support Plan initial d'un an, incluant une licence de logiciel, sauf indication contraire expresse dans la Commande. Des Support Plans supplémentaires d'un an peuvent être achetées sur le Site Web d'Oxford. Le maintien du Support Plan est nécessaire pour l'utilisation continue de tous les Appareils.

Appareils compris dans le Pack de Projet¹

Les Appareils proposés dans le Pack de Projet sont loués et mis à la disposition du Client. Les appareils sont mis à disposition avec un Support Plan d'une durée initiale d'un an, sauf indication contraire expresse dans la Commande. Des Support Plan supplémentaires d'un an peuvent être achetées comme indiqué sur le Site Web d'Oxford. Le Client conservera l'appareil en sa possession au Lieu de Livraison jusqu'à ce qu'il le restitue à Oxford ou le détruit conformément aux instructions d'Oxford. Le Client n'est pas autorisé à vendre, distribuer ou transférer l'Appareil à un tiers. Le Client devra, sans délai (et pas plus de

¹ Project Packs are available only in the UK, EU, US, Canada, Singapore, Japan and Australia.

Appareils compris dans le Pack de Projet sont disponibles seulement au sein des territoires suivants: Royaume-Uni, Union Européenne, Etats-Unis, Canada, Singapour, Japon et Australie.

the Device to any third party. Customer shall, as soon as reasonably possible (and not longer than sixty (60) days) after the expiration of the applicable Support Plan or termination of this Agreement, return to Oxford at Oxford's expense all leased Devices it had received in good condition (ordinary wear and tear excepted). Oxford reserves the right to recover from Customer the then current purchase price for any Device not returned inclusive of one-year of Support Plan for such Device, or the value of the Project Pack associated with that Device in the event the Device is not then currently offered for sale.

2.3. Flow Cells

Flow Cells are leased, not sold, and made available hereunder for use by Customer in conjunction with the Devices. Customer shall return to Oxford, using the prepaid packaging provided by Oxford, the Flow Cells as soon as reasonably possible and not longer than sixty (60) days after use, expiration of the Useful Life of the Flow Cells, or termination of this Agreement (whichever is sooner) in good condition (ordinary wear and tear excepted), except that Customer shall not return Contaminated Flow Cells to Oxford, and instead shall provide Oxford proof of legal and appropriate destruction of Contaminated Flow Cells. Oxford reserves the right to recover from Customer the then current price of an individual Flow Cell, or individual pack of Flow Cells if a single Flow Cell is not offered by Oxford, for any Flow Cell not returned (excepting any Contaminated Flow Cells for which proof of legal and appropriate destruction has been provided to Oxford). Customer shall keep the Flow Cell in Customer's possession at the Delivery Location until Customer returns the Flow Cell to Oxford or destroys the Flow Cell in accordance with Oxford's instructions. Customer shall not sell, distribute, or transfer the Flow Cell to any third party.

2.4. Useful Life

Flow Cells are Approved for multiple experiments (following directions provided in the Documentation) during their respective useful life as stated on the Oxford Website or as otherwise stated on the Order ("Useful Life"). Consumables are Approved for the number of experiments provided in the Documentation during their respective Useful Life. Customer agrees that the Goods

soixante (60) jours) après l'expiration du Support Plan applicable ou la résiliation du Contrat, restituer à Oxford, aux frais d'Oxford, tous les Appareils loués qu'il avait reçus en bon état (à l'exception de l'usure normale). Oxford se réserve le droit de recouvrer auprès du Client le prix d'achat en vigueur de tout Appareil non retourné, y compris le montant correspondant à une année de Support Plan pour cet Appareil, ou la valeur du Pack de Projet associé à cet Appareil dans le cas où l'Appareil ne serait pas actuellement proposé à la vente.

Cellules à Flux

Les Cellules à Flux sont louées, et non pas vendues, et mises à disposition du Client pour qu'il les utilise avec les Appareils. Le Client restituera les Cellules à Flux à Oxford, en utilisant l'emballage prépayé fourni par Oxford, sans délai et pas plus de soixante (60) jours après utilisation, expiration de la Durée de Vie Utile des Cellules à Flux, ou résiliation du Contrat (selon le premier cas de figure) en bon état (à l'exception de l'usure normale), à l'exception des Cellules à Flux contaminées pour lesquelles le Client devra fournir à Oxford la preuve de leur destruction légale et appropriée. Oxford se réserve le droit de mettre à la charge du Client le prix d'une Cellules à Flux, ou d'un paquet individuel de Cellules à Flux si une Cellules à Flux unique n'est pas proposée par Oxford, pour toute Cellules à Flux non restituée (à l'exception des Cellules à Flux contaminées pour lesquelles une preuve de destruction légale et appropriée aura été fournie à Oxford). Le Client conservera la Cellules à Flux en sa possession au Lieu de Livraison jusqu'à ce qu'il la retourne à Oxford ou la détruit conformément aux instructions d'Oxford. Le Client s'interdit de vendre, distribuer ou transférer la Cellules à Flux à un tiers.

Durée de Vie Utile

Les Cellules à Flux sont Approuvées pour de multiples expériences (en suivant les instructions fournies dans la Documentation) pendant leur durée de vie utile respective telle qu'indiquée sur le Site Web d'Oxford ou sur le Bon de Commande (« Durée de Vie Utile »). Les Consommables sont Approuvés pour le nombre d'expériences prévu dans la Documentation pendant leur Durée de Vie Utile respective. Le Client s'engage à ce que les

will not be handled other than by qualified and trained Persons.

2.5. Safeguarding Goods

Customer shall: (a) maintain the Goods in good condition and in a safe location, under environmental conditions as specified in the Documentation and (b) give Oxford such information about the Goods or Software, including information regarding location, condition and maintenance of the Goods and Customer's compliance with this Agreement, as Oxford may request from time to time.

2.6. Development of Components and Applications by Customer

The Flow Cells will be delivered with pre-loaded nanopores, membranes (that hold the nanopores) and electrochemistry on top of a modified chip surface. None of these components either individually or collectively are allowed to be modified, derivatised, replaced or removed. The Sequencing Kits will include other components: enzymes and adaptors that enable sample preparation methods, molecular 'tethers' that enable improved analyte to nanopore binding through interactions with the membranes, enzymes that allow for controlled transport of analytes through nanopores, buffered solutions for improved ionic conductance, solutions for washing the Flow Cells between samples and other components as provided by Oxford from time to time. Devices require use of Software that enables control of the Device and/or data. Customer may not analyse, modify, or reverse engineer these components, but may develop and use alternative versions ("Nanopore Chemistries"). In addition, Customer is encouraged to develop and use: (a) new application protocols, (b) sample preparation methods, (c) data analysis tools, such as, software written to APIs (application programming interfaces) published by Oxford (but not the Software itself) and/or (d) new uses of the Goods or Software ("Nanopore Extensions"). Customer's right to create, distribute and use Nanopore Extensions and Nanopore Chemistries is conditioned on Customer's compliance with the Nanopore Extension Requirements.

Produits soient exclusivement manipulés par des personnes qualifiées et formées.

Protection des Produits

Le Client doit : (a) maintenir les Produits en bon état et dans un endroit sûr, dans des conditions environnementales indiquées dans la Documentation et (b) fournir à la demande d'Oxford les informations relatives aux Produits ou au Logiciel, y compris les informations concernant l'emplacement, l'état et la maintenance des Produits et le respect du Contrat par le Client.

Développement des Composants et des Applications par le Client

Les Cellules à Flux seront livrées avec des « nanopores » préchargés, des membranes (qui retiennent les « nanopores ») et un système électrochimique sur la surface d'une puce modifiée. Aucun de ces composants, individuellement ou collectivement, ne peut être modifié, dérivé, remplacé ou retiré. Les Kits de Séquençage comprendront d'autres composants : des enzymes et des adaptateurs qui permettent des méthodes de préparation d'échantillons, des "attaches" moléculaires qui permettent une meilleure liaison entre l'analyte et les nanopores par le biais d'interactions avec les membranes, des enzymes qui permettent un transport contrôlé des analytes à travers les « nanopores », des solutions tamponnées pour une meilleure conductance ionique, des solutions pour laver les Cellules à Flux entre les échantillons et d'autres composants fournis occasionnellement par Oxford. Les Appareils requièrent l'utilisation d'un Logiciel qui permet le contrôle de l'Appareil et/ou des données. Le Client n'est pas autorisé à analyser, modifier ou procéder à une ingénierie inverse de ces composants, mais il peut développer et utiliser des versions alternatives ("Chimies Nanopore"). En outre, le Client est encouragé à développer et à utiliser : (a) de nouveaux protocoles d'application, (b) des méthodes de préparation d'échantillons, (c) des outils d'analyse de données, tels que des logiciels écrits selon les IPA (interfaces de programmation d'applications) publiées par Oxford (mais pas le Logiciel lui-même) et/ou (d) de nouvelles utilisations des Produits ou du Logiciel ("Extensions Nanopore"). La faculté pour le Client de créer, distribuer et utiliser les « Extensions Nanopore » et les « Chimies Nanopore » est subordonnée au respect et à la conformité des exigences relatives aux « Extensions Nanopore ».

3. Orders; Delivery; & Inspection

3.1. Delivery

Oxford will aim to deliver the Goods to the carrier by the delivery date(s) specified in the Order; provided, however, that Oxford reserves the right to, in its sole discretion, revise delivery date(s). The carrier will deliver the Goods to the location set out in the Order (the "Delivery Location"). The Goods are deemed delivered in accordance with the Delivered Duty Paid (DDP) Incoterms 2020. From the time of such delivery, Customer is responsible for the risk of loss of or damage to the Goods. For Devices orders under Section 2.1 and for Consumables purchases, title to Goods pass to Customer when such Goods are deemed delivered in accordance with Delivered Duty Paid (DDP) Incoterms 2020.

3.2. Inspection

Customer shall make prompt inspection of the Goods to confirm that they have arrived without damage, defect, or shortage. Customer may return the Goods or a portion thereof if damaged or defective on delivery and may seek correction of any shortage or mistake in composition of the Goods, by contacting Oxford's Customer Solutions group using contact details as stated on the Order within two (2) business days after the day on which the Goods were delivered to the Delivery Location ("Review Period"). If Customer does not contact Oxford within the Review Period, Oxford will deem the Goods accepted by Customer, subject to clause 3.3 ("Quality Control").

3.3. Quality Control

In addition to Section 3.2, Customer shall, immediately prior to using any Flow Cell and in any event within the Warranty Period for the Flow Cell, run a quality control check on the Flow Cell in accordance with the Specifications. Customer may make a claim under the Warranty provided in Sections 7.1 and 7.2 for any Flow Cell that does not pass such quality control check provided that (i) the applicable Device is connected to the internet at the time the quality control is performed such that

Bon de Commande ; Livraison ; et Inspection

Livraison

Oxford s'efforcera de livrer les Produits au transporteur à la (aux) date(s) de livraison spécifiée(s) dans le Bon de Commande, étant précisé qu'Oxford se réserve néanmoins le droit, à sa seule discrétion, de modifier la (les) date(s) de livraison. Le transporteur livrera les Produits à l'endroit indiqué au sein du Bon de Commande (le "Lieu de Livraison"). Les Produits sont considérés comme livrés conformément aux « Incoterms 2020 Delivered Duty Paid (DDP) ». Au moment de la livraison, le Client est responsable du risque de perte ou d'endommagement des Produits. Pour les Appareils commandés au titre de l'article 2.1 et pour les achats de Consommables, la propriété des Produits est transférée lorsque les Produits sont considérés comme livrés conformément aux « Incoterms 2020 Delivered Duty Paid (DDP) ».

Inspection

Le Client doit procéder sans délai à une inspection des Produits pour confirmer qu'ils sont arrivés sans dommage, défaut ou avarie. Le Client peut retourner les Produits ou une partie de ceux-ci s'ils sont endommagés ou défectueux lors de leur réception et peut solliciter la réparation de tout manque ou erreur de composition des Produits, en prenant contact avec le service Solutions Clients d'Oxford aux coordonnées indiquées sur le Bon de Commande dans un délai de deux (2) jours ouvrables après le jour où les Produits ont été livrés au Lieu de Livraison (« Période d'examen »). Si le Client ne contacte pas Oxford pendant la Période d'examen, Oxford considérera que les Produits ont été acceptés par le Client, sans préjudice des stipulations de l'article 3.3 (« Contrôle de Qualité »).

Contrôle de qualité

En complément des stipulations de l'article 3.2, le Client devra, immédiatement avant d'utiliser la Cellule à Flux et, dans tous les cas pendant la Période de Garantie de la Cellule à Flux, effectuer un contrôle de qualité sur la Cellule à Flux conformément aux Spécifications. Le Client peut adresser une réclamation dans le cadre de la Garantie prévue par les articles 7 et 7.1 pour toute Cellule à Flux qui ne satisfait pas à ce contrôle de qualité, à la double condition toutefois que (i) l'Appareil en cause soit connecté à Internet au moment où le contrôle de qualité est

instrument and run report data is available to Oxford; and (ii) Customer informs Oxford's Customer Solutions group of such failure within two (2) business days of the date of completion of such quality control check. If Customer does not contact Oxford within two (2) business day period, Oxford will deem the Goods accepted by Customer.

3.4. Pre-printed Terms

Any terms proposed in Customer's acceptance of a quotation or an Order that add to, vary from, or conflict with the terms herein or in the quotation are hereby rejected. Any such proposed terms shall be void and the terms herein and in the email confirming acceptance of the Order shall constitute the complete and exclusive statement of the terms and conditions of the Agreement between the parties with respect to the applicable Order. If any terms of this Agreement conflict with the Order, the terms of the Order shall control solely with respect to such purchase.

3.5. Fees; Shipping Costs; Taxes

3.5.1. Fees

The price of the Goods and/or Software and/or services (the "Fee") is as shown in the Order.

3.5.2. Shipping Costs; Taxes; Insurance.

Customer will be responsible for any taxes (including value added tax), duties, levies, or other government fees; standard packaging, delivery and handling charges or shipping insurance charges unless agreed to elsewhere in these terms or if stated in the Order. If any such charges apply, Oxford will add them to Customer's Invoice. If Customer is a tax-exempt Person, Customer shall provide to Oxford proof of such status when setting up their account with Oxford and in any event, no later than upon placement of an Order, failing which, Oxford shall be entitled to invoice Customer for the relevant taxes.

3.6. Payment Terms

effectué de sorte que Oxford dispose des données de l'instrument et du rapport d'exécution ; et (ii) le Client informe le service Solutions Client d'Oxford de cet échec dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de réalisation de ce contrôle de qualité. Si le Client ne contacte pas Oxford dans ce délai de deux (2) jours ouvrables, Oxford considérera que les Produits ont été acceptés par le Client.

Conditions pré-imprimées

Toutes les conditions proposées par le Client lorsqu'il accepte un devis ou un Bon de Commande qui ajoutent, varient ou entrent en conflit avec les présentes conditions ou celles du devis sont rejetées et ne peuvent pas prévaloir sur les stipulations du Contrat. Toutes ces conditions proposées unilatéralement seront nulles et non avenues. Seules les conditions figurant dans le Contrat et dans le courriel confirmant l'acceptation de la commande constituent l'intégralité de l'accord des parties quant aux conditions générales du Contrat en ce qui concerne le Bon de Commande concerné. En cas de conflit entre les termes du Contrat et le Bon de Commande, les termes du Bon de Commande prévaudront uniquement en ce qui concerne cet achat spécifique.

Prix ; Frais d'expédition ; Taxes

Prix

Le prix des Produits et/ou des Logiciels et/ou des services (les « Prix ») est celui indiqué dans le Bon de Commande.

Frais d'expédition ; Taxes ; Assurance.

Le Client prendra en charge toutes les taxes (y compris la taxe sur la valeur ajoutée) et tous les droits, prélèvements ou autres frais prévus par la réglementation applicable, ainsi que tous les frais relatifs à l'emballage standard, à la livraison et à la manutention ou à l'assurance liée à la livraison, sauf s'il en a été convenu autrement entre les parties, notamment au sein du Bon de Commande. Si de tels frais s'appliquent, Oxford les fera apparaître sur la facture adressée au Client. Si le Client bénéficie d'une exonération d'impôts ou de taxes applicables, le Client doit fournir à Oxford la preuve de ce statut lors de la création de son compte avec Oxford et, en tout état de cause, au plus tard au moment de l'établissement du Bon de Commande, à défaut Oxford sera en droit de facturer au Client ces taxes.

Modalités de paiement

Customer agrees to pay to Oxford the Fee, any applicable bank fees associated with funds transmittal and other charges under the Order in full according to the payment terms set forth in the Order, or, if payment terms are not specified therein, within thirty (30) days of receipt of the Invoice. Except as otherwise provided in an Order, all fees regardless of multipart deliveries must be paid within nine (9) months of the Order date and any Goods ordered but not requested to be delivered within nine (9) months of the Order date are forfeited, unless Oxford caused the delay.

Le Client s'engage à payer à Oxford le Prix, ainsi que tous les frais bancaires susceptibles de s'appliquer lors de ce paiement et les autres frais au titre du Bon de Commande dans leur intégralité conformément aux conditions de paiement précisées par le Bon de Commande ou, si les conditions de paiement ne sont pas précisées, dans les trente (30) jours à compter de la réception de la Facture. Sauf disposition contraire précisée au sein d'un Bon de Commande, tous les frais, indépendamment des livraisons décomposées en plusieurs lots, doivent être payés dans les neuf (9) mois suivant la date du Bon de Commande et toutes les commandes de Produits dont la livraison n'a pas été demandée dans les neuf (9) mois suivant la date du Bon de Commande sont annulées, sauf si Oxford est à l'origine d'un retard.

3.7. Insolvency

To the extent permissible under applicable law, if Customer becomes insolvent or Oxford reasonably believes that Customer is about to become insolvent and Oxford notifies Customer accordingly, then, without limiting any other right or remedy available to Oxford, Oxford may cancel or suspend any deliveries under the Agreement without incurring any liability, and any outstanding amounts in respect of the Goods delivered to Customer will become immediately due.

Insolvabilité

Dans la plus grande mesure autorisée par la loi, si le Client devient insolvable ou si Oxford pense raisonnablement que le Client est sur le point de devenir insolvable et qu'Oxford en informe le Client, alors, sans préjudice des droits et actions dont dispose Oxford, Oxford peut annuler ou suspendre toute livraison en vertu du Contrat sans mettre en jeu sa responsabilité, et tous les montants impayés concernant les Produits livrés au Client deviendront immédiatement exigibles.

3.8. Right to Use Contact Information

Customer grants Oxford Group the right to retain and use any and all personal information included in the Order(s) for purposes of providing Customer notice regarding an Order, shipping and logistics relating to the Order, providing support, facilitating completion of additional orders, and making Customer aware of new products and services available from Oxford Group. Customer information will not be passed to third party companies for the purpose of marketing third party products or services without Customer's prior consent.

Droit d'Utiliser les Informations de Contact

Le Client autorise le Groupe Oxford à conserver et utiliser toutes les informations personnelles communiquées dans le cadre du (des) Bon(s) de Commande dans le but de fournir au Client un avis concernant un Bon de Commande, l'expédition et la logistique relative à au Bon de Commande, de fournir une assistance, de faciliter l'exécution de commandes supplémentaires et d'informer le Client des nouveaux produits et services proposés par le Groupe Oxford. Les informations relatives au Client ne seront pas transmises à des sociétés tierces dans le but de commercialiser des produits ou services de tiers sans l'autorisation préalable du Client.

4. License Grant and Obligations

Délivrance de la Licence et obligations

4.1. Instrument Data

Données de l'Appareil.

4.1.1. Grant of License to Data

Délivrance de Licences sur les Données

Oxford hereby grants, under Oxford Group's Intellectual Property Rights, to Customer, a limited, personal, revocable, non-exclusive, non-transferable, non-sublicensable license to access, use, process Instrument Data to analyse biological samples to generate Biological Data using the Software and any services provided via the EPI2ME cloud-based environment in connection with the use of Goods and Software solely for the Specific Use (the "Data Licence"). Customer agrees to only use EPI2ME or any third-party software approved by Oxford to make available any Biological Data to its clients whilst the Device is analysing such clients' sample(s). Customer shall not and shall not permit any third-party commercial entity or any third party commercial software to, disclose or transmit Instrument Data, or attempt to do any of the foregoing. Customer shall grant and hereby grants, the Oxford Group a worldwide, irrevocable, non-exclusive and fully paid-up license to all Rights to any Feedback. Customer's access to, download of, and/or use of the Goods, Software, EPI2ME cloud-based environment or EPI2ME interface may require that Instrument Data and Biological Data be transmitted, processed, or stored offline, outside of the Software, EPI2ME cloud-based environment or EPI2ME interface or outside of Customer's state or country solely as required to provide to Customer or improve the Goods, the Software or services or manage Oxford's business.

4.1.2. Pseudonymized Health Data

Notwithstanding Section 3.8, Customer shall not upload, transmit, store or modify data that contains the information of any Person, including without limitation, data consisting of human genomic information, whether or not Instrument Data, unless Customer has pseudonymized such data and obtained informed prior written consent of the subject and does not make available to Oxford information that permits such Pseudonymized Data to be re-identified. Except with respect to contact information of Customer and its relevant personnel, Customer shall not make available to Oxford personal data, protected health information or personal information as defined by applicable law.

4.2. Acknowledgement

Oxford accorde par la présente, en vertu des Droits de Propriété Intellectuelle du Groupe Oxford, au Client, une licence limitée, personnelle, révocable, non exclusive, non transférable et non sous-licenciable pour accéder, utiliser, traiter les Données de l'Appareil afin d'analyser des échantillons biologiques pour générer des Données Biologiques en utilisant le Logiciel et tous les services fournis via l'environnement basé sur le cloud de EPI2ME en relation avec l'utilisation des Produits et du Logiciel uniquement pour l'Utilisation spécifique (la « Licence sur les Données »). Le Client s'engage à n'utiliser qu'EPI2ME ou tout autre logiciel tiers approuvé par Oxford pour mettre à la disposition de ses clients des Données Biologiques lorsque l'Appareil analyse les échantillons desdits clients. Le Client ne doit pas permettre à une entité commerciale tierce ou à un logiciel commercial tiers de divulguer, transmettre, utiliser ou traiter les Données de l'Appareil, ou de tenter de faire tout ce qui précède. Le Client accordera et accorde, par la présente, au Groupe Oxford une licence mondiale, irrévocable, non exclusive et entièrement payée pour tous les droits sur tout Retour. L'accès, le téléchargement et/ou l'utilisation par le Client des Produits, du Logiciel, de l'environnement basé sur le cloud d'EPI2ME ou de l'interface EPI2ME peuvent nécessiter que les Données Biologiques et les Données relatives aux instruments soient transmises, traitées ou stockées hors ligne, en dehors du Logiciel, du cloud de EPI2ME ou de l'interface EPI2ME ou en dehors de l'état ou du pays du Client, uniquement dans le but de fournir au Client ou d'améliorer les Produits, le Logiciel, les services, ou la gestion de l'activité d'Oxford.

Anonymisation des Données de Santé

Nonobstant l'article 3.8, le Client ne téléchargera pas, ne transmettra pas, ne stockera pas et ne modifiera pas les données qui contiennent les informations d'une personne, y compris notamment les données consistant en des informations génomiques humaines, qu'il s'agisse ou non de Données de l'Appareil, à moins que le Client n'ait anonymisé ces données, qu'il ait obtenu le consentement écrit préalable de la personne concernée et qu'il ne mette pas à la disposition d'Oxford des informations qui permettent de ré-identifier ces données anonymisées. Sauf en ce qui concerne les coordonnées du Client et de son personnel concerné, le Client ne mettra pas à la disposition d'Oxford des données personnelles, des informations de santé protégées ou des informations personnelles telles que définies par la loi applicable.

Reconnaissance

The Goods and Software are intended for the Specific Use only. Customer acknowledges and agrees that (a) the Goods and Software have not been approved, cleared or licensed by the United States Food and Drug Administration or other regulatory entity, whether foreign or domestic, for any specific intended use; (b) the Goods and Software are not for use in diagnostic, therapeutic or clinical procedures where validation or registration of the Goods and Software with regulatory authorities is required; (c) the Goods and Software should be used in strict accordance with applicable instructions and Documentation and (d) Customer must ensure it has any regulatory approvals necessary for Customer's intended use of the Goods and Software. Customer further agrees to comply with all applicable laws when using, maintaining, and disposing of the Goods and Software.

Les Produits et les Logiciels sont destinés à un Usage Spécifique uniquement. Le Client reconnaît et accepte que (a) les Produits et les Logiciels n'ont pas été approuvés, autorisés ou concédés sous licence par les services de l'administration fédérale des États-Unis (« Food and Drug Administration ») ou toute autre entité réglementaire, étrangère ou nationale, en vue d'une utilisation attendue spécifique; (b) les Produits et les Logiciels ne sont pas destinés à être utilisés dans le cadre de procédures diagnostiques, thérapeutiques ou cliniques pour lesquelles la validation ou l'enregistrement des Produits et des Logiciels auprès des autorités réglementaires est requise ; (c) les Produits et les Logiciels doivent être utilisés dans le strict respect des instructions et la Documentation applicable et (d) il doit s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations réglementaires nécessaires pour l'utilisation prévue des Produits et des Logiciels. Le Client s'engage en outre à respecter toutes les lois applicables lors de l'utilisation, de l'entretien et de l'élimination des Produits et des Logiciels.

5. Ownership; Confidential Information

Propriété ; Informations Confidentielles

5.1. Ownership of Intellectual Property by Oxford

Droits de Propriété Intellectuelle appartenant à Oxford

The Oxford Group or its licensors, as applicable, are the sole and exclusive owners of (or have licenses to) the Intellectual Property Rights in the Oxford Proprietary Information and in all media, printouts, papers, support materials, or hard copies containing or bearing such Intellectual Property Rights and reserves all rights not expressly granted herein. Except where prohibited under applicable law, Customer agrees not to contest the Oxford Group's ownership or rights in any copyright or other applicable Intellectual Property Right in the Goods or Software.

Le Groupe Oxford ou ses concédants de licence, selon le cas, sont les propriétaires uniques et exclusifs (ou disposent de licences) des Droits de Propriété Intellectuelle sur les Informations Protégées d'Oxford et sur tous les médias, imprimés, documents, supports ou copies papier contenant ou portant de tels Droits de Propriété Intellectuelle, et se réserve tous les droits non expressément accordés dans le Contrat. Sauf si la loi applicable l'interdit, le Client accepte de ne pas contester la propriété ou les droits du Groupe Oxford sur tout droit d'auteur ou autre Droit de Propriété Intellectuelle applicable aux Produits ou au Logiciel.

5.2. Ownership of Intellectual Property by Customer

Droits de Propriété Intellectuelle appartenant au Client

Customer will retain and acquire rights in (without any assignment from Oxford) the Biological Data resulting from Customer's use of the Goods and Software.

Le Client conserve et acquiert l'ensemble des droits (sans aucune cession de la part d'Oxford) liés aux Données Biologiques et résultant de son utilisation des Produits et du Logiciel.

5.3. Confidential and Proprietary Information

Informations Confidentielles et propriétaires

5.3.1. Customer agrees not to disclose to third parties and to use Customer's best efforts to keep confidential Oxford Confidential Information Customer receives from any member of the Oxford Group. Customer agrees not to use

Le Client s'engage à ne pas divulguer à un tiers et à tout mettre en œuvre pour maintenir la confidentialité des Informations Confidentielles d'Oxford qu'il pourrait recevoir de tout membre du Groupe Oxford. Le Client s'engage à ne pas utiliser les

Oxford Confidential Information other than for the purposes contemplated by this Agreement. Customer shall permit only authorized users who possess rightfully obtained License(s) and/or access keys to use the Software.

5.3.2. Customer will use its best efforts to cooperate with and assist Oxford in identifying and preventing any unauthorized use, copying, or disclosure of the Goods or Software. Customer shall secure and protect all printed materials, manuals, software programs, disks, copies, and other media, if any, that embody, contain, or describe any Oxford Confidential Information in a manner consistent with the protection of Oxford's rights therein and to take appropriate action by instruction or agreement with its employees to satisfy its obligations hereunder. Customer further agrees that it shall be strictly liable for all damages to the Oxford Group that result from any disclosure of any Oxford Confidential Information to any third party. If Customer is a government entity subject to legal requirements regarding public disclosure, Customer will not be in breach of this Agreement as a result of its compliance with such laws; provided, to the extent permitted by applicable law, that: (a) Customer promptly informs Oxford of a request to disclose any Oxford Confidential Information or making a determination that disclosure of any of the same is required under applicable law; and (b) Customer identifies, and discloses to Oxford, the requesting party, the information to be disclosed and the specific binding legal authority requiring such disclosure with sufficient time for Oxford to interpose an objection to such disclosure or take such other action as Oxford deems necessary to protect the Oxford Confidential Information. The Software, components of the Flow Cells, Specifications, Documentation and Instrument Data are treated by Oxford as trade secrets.

6. Term; Termination

6.1. Term

This Agreement shall continue in effect until terminated as provided herein. Support Plan must be maintained to purchase additional Devices, Flow Cells or Consumables and accordingly will be automatically added to new Orders when expired. Unless otherwise expressly agreed, this

Informations Confidentielles d'Oxford autrement qu'aux fins prévues par le Contrat. Le Client ne permettra l'utilisation du Logiciel qu'à des utilisateurs autorisés possédant une ou plusieurs licences et/ou clés d'accès obtenues de manière légitime.

Le Client mettra tout en œuvre pour coopérer avec Oxford et l'assister dans l'identification et la prévention de tout usage, copie ou divulgation non autorisée des Produits ou du Logiciel. Le Client s'engage à sécuriser et à protéger tous les documents imprimés, manuels, programmes logiciels, disques, copies et autres supports, le cas échéant, intégrant, contenant ou décrivant toute Information Confidentielle d'Oxford afin d'assurer la protection des droits que détient Oxford sur celle-ci et à prendre les mesures appropriées à l'égard de ses employés pour satisfaire les obligations ainsi définies. Le Client sera en outre strictement responsable de tous les dommages causés au Groupe Oxford résultant de la divulgation de toute Information Confidentielle d'Oxford à un tiers. Si le Client est une entité gouvernementale soumise à des exigences légales en matière de divulgation au public, le Client ne sera pas considéré comme méconnaissant le Contrat s'il se conforme à ces lois ; sous réserve, dans la mesure autorisée par la loi applicable, que : (a) le Client informe dans les meilleurs délais Oxford d'une demande de divulgation de toute Information Confidentielle d'Oxford ou lui démontre que la divulgation de l'une de ces informations est requise en vertu de la loi applicable ; et (b) le Client communique à Oxford l'identité de la partie requérante et l'information à divulguer avec suffisamment de temps pour qu'Oxford puisse s'y opposer ou prendre toute autre mesure qu'Oxford juge nécessaire pour protéger l'Information Confidentielle d'Oxford. Le Logiciel, les composants des Cellules à Flux, les Spécifications, la Documentation et les Données des Appareils sont considérés par Oxford comme des secrets commerciaux.

Durée; Résiliation

Durée

Le Contrat demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié dans les conditions prévues par le Contrat. Les Support Plan doivent être maintenus pour l'achat d'Appareils, de Cellules à Flux ou de Consommables supplémentaires et seront donc automatiquement ajoutés aux nouveaux Bon de Commande lorsqu'ils arriveront à échéance. Sauf convention contraire

Agreement shall govern purchase and sale or lease of Goods, Services and licenses to Software.

6.2. Termination

Either Party may terminate this Agreement upon prior written notice if the other Party materially breaches this Agreement and fails to cure such breach within thirty (30) days of receiving notice of such breach; provided, however, that Oxford shall have the right to terminate this Agreement immediately and without notice upon (a) Customer's breach of the provisions of Section 2 of this Agreement, or (b) Customer's infringement or filing of an action or commencing a proceeding contesting Oxford Group's ownership of or the validity or novelty of any Oxford Group patent. Any breach by Customer of any agreement between Oxford and Customer may, at Oxford's discretion, be deemed a breach of this Agreement and/or any of the Agreements between the parties. In addition, either Party may terminate an individual Support Plan upon thirty (30) days written notice to the other Party, provided, however, that such notice is provided prior to the end of the then-current Support Plan.

6.3. Effect of Termination

Upon termination of this Agreement pursuant to Section 6.2, the rights and licenses granted to Customer under this Agreement, including any right to use Devices, shall immediately terminate and all fees payable under any previously agreed Order shall immediately become due and payable. Termination, expiration or nonrenewal of Support Plan terminates the License and right of use of the applicable Goods. If requested by Oxford upon the expiration or termination of the Licence, or this Agreement pursuant to Section 6.2, Customer shall immediately cease using and return the Goods, uninstall, if applicable, the Software, and return, or, at Oxford's request, destroy, all tangible embodiments of the Goods or Software and any other Oxford Confidential Information in Customer's possession or control, together with all related materials, copies or derivative versions thereof in any form. The expiration or termination of this Agreement shall have no impact on Oxford's rights under Section 4 of this Agreement and shall not limit Customer's obligation to pay for any Goods or services ordered in an Order prior to termination. Orders are not cancellable.

expresse, le présent Contrat régit l'achat et la vente ou la location de Produits, de Services et de licences de Logiciels.

Résiliation

Chaque partie peut résilier le Contrat par notification écrite préalable si l'autre Partie commet une violation substantielle de ses obligations au titre du Contrat, sans y remédier dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une mise en demeure à cet effet. Toutefois, Oxford peut résilier le Contrat immédiatement et sans préavis en cas (a) de violation par le Client des stipulations de l'article 2 du Contrat, ou (b) de violation / contrefaçon d'un brevet par le Client ou le dépôt d'une action ou l'engagement d'une procédure contestant la propriété du Groupe Oxford, la validité ou la nouveauté de tout brevet détenu par le Groupe Oxford. Toute violation par le Client de tout accord conclu avec Oxford peut, à la seule discrétion d'Oxford, être considérée comme une violation du Contrat et/ou de tout autre accord entre les parties. En outre, l'une ou l'autre des Parties peut résilier une L&W individuelle par notification écrite préalable à l'autre partie au moins trente (30) jours à l'avance, sous réserve que cette notification intervienne avant la fin du Support Plan en cours.

Effet de la Résiliation

En cas de résiliation du Contrat conformément à l'article 6.1, les droits et licences accordés au Client en vertu Contrat, y compris tout droit d'utilisation des Appareils, seront immédiatement résiliés et tous les frais payables en vertu de tout Bon de Commande précédemment convenu deviendront immédiatement dus et exigibles. La résiliation, l'expiration ou le non-renouvellement du Support Plan met fin à la Licence et au droit d'utilisation des Appareils en cause. Si Oxford en fait la demande à l'expiration ou à la résiliation de la Licence ou du Contrat conformément à l'article 6.1, le Client cessera immédiatement d'utiliser et restituera les Appareils, désinstallera, le cas échéant, le Logiciel, et restituera ou, à la demande d'Oxford, détruira tous les éléments des Produits ou du Logiciel et toute autre Information Confidentielle d'Oxford en sa possession ou sous le contrôle du Client, ainsi que tous les documents y afférents, les copies ou les versions dérivées de ceux-ci sous quelque forme que ce soit. L'expiration ou la résiliation du Contrat n'aura aucune conséquence sur les droits d'Oxford en vertu de l'article 4 du Contrat et ne limitera pas l'obligation du Client de payer les Produits ou services

commandés en vertu d'un Bon de Commande avant la résiliation. Les commandes ne sont pas annulables.

Garanties Limitées

Toutes les garanties sont personnelles au Client et ne peuvent être transférées ou cédées à un tiers, y compris à une société affiliée du Client, et ne couvrent pas les tiers auxquels le Client fournira des services utilisant les Produits et les Logiciels conformément au Contrat. Toutes les garanties sont spécifiques au Lieu de Livraison et ne sont pas transférées si les Produits sont déplacés du Lieu de Livraison.

Garantie

Oxford garantit au Client, pendant la Période de Garantie applicable que les Appareils et les Cellules à Flux fonctionneront conformément aux Spécifications. Cette garantie ne s'applique pas dans la mesure où la non-conformité est due à (a) un abus, une mauvaise utilisation, une négligence, un accident, un stockage inadéquat ou une utilisation contraire à la Documentation, aux Spécifications (incluant les IT requirements comme indiqué sur <https://store.nanoporetech.com>) ou au Contrat, y compris notamment aux dispositions relatives à la Durée de Vie Etile ; (b) une manipulation, une installation, une maintenance ou une réparation inadéquate (sauf si elle est effectuée par le personnel d'Oxford) ; (c) des modifications non autorisées ; (d) des événements de Force Majeure ou (e) une utilisation avec un bien d'un tiers non fourni par Oxford. Les garanties relatives aux Appareils et aux Cellules à Flux sont conditionnées par l'accès d'Oxford aux données de télémétrie en temps réel ou, dans le cas des Appareils, par la fourniture de données de télémétrie à Oxford selon les instructions d'Oxford dans le cas où la télémétrie en temps réel n'est pas fournie par le Client.

Recours et Procédure en matière de Garantie

Oxford réparera, à sa seule discrétion, un Appareil non conforme couvert par la Garantie prévue à l'article 7 ou le remplacera par un Appareil équivalent en termes de fonctionnalités, reconditionné ou neuf. Oxford remplacera, sous réserve du respect par le Client des stipulations de l'article 3.3, une Cellule à Flux non conforme couverte par la Garantie prévue à l'article 7. Afin de bénéficier d'une réparation ou d'un remplacement dans le cadre de la Garantie, outre le respect des stipulations de

7. Limited Warranties

All warranties are personal to Customer and may not be transferred or assigned to a third party, including an Affiliate of Customer, and do not cover any third party to which Customer provides services using the Goods and Software in accordance with this Agreement. All warranties are specific to the Delivery Location and do not transfer if the Goods are moved from the Delivery Location.

7.1. Warranty

Oxford warrants to Customer, during the applicable Warranty Period: Devices and Flow Cells will perform according to Specifications in all material respects. The foregoing warranty does not apply to the extent non-conformance is due to (a) abuse, misuse, neglect, negligence, accident, improper storage or use contrary to the Documentation, Specifications (including the IT requirements as provided on <https://store.nanoporetech.com>) or this Agreement, including, without limitation, provisions regarding Useful Life; (b) improper handling, installation, maintenance or repair (unless performed by Oxford's personnel); (c) unauthorized alterations; (d) Force Majeure events or (e) use with a third party's good not provided by Oxford. Device and Flow Cell warranties are conditioned on Oxford's access to real-time telemetry data or in the case of Devices, provision of telemetry data to Oxford per Oxford instructions in the event real-time telemetry is not provided by Customer.

7.2. Remedy and Procedure for Warranty Coverage

Oxford will, at its sole option, repair a non-conforming Device covered by the warranty in Section 7.1 or replace it with functionally equivalent, reconditioned, or new Device. Oxford will, subject to Customer's compliance with Section 3.3, replace a non-conforming Flow Cell covered by the warranty in Section 7.1. To be eligible for repair or replacement under the warranty, in addition to compliance with Section 3.3, Customer must (a) promptly

contact Oxford's Customer Solutions group to report the non-conformance, (b) cooperate with Oxford in confirming or diagnosing the non-conformance, (c) return the non-conforming piece of Hardware to Oxford following Oxford's instructions and at Oxford's expense or, if agreed by Oxford and Customer, grant Oxford's authorized Customer Solution personnel access to the non-conforming Hardware in order to confirm the non-conformance and make repairs and/or arrange replacements. To the maximum extent permitted by applicable law, these are Customer's sole remedies and Oxford's sole warranty obligations.

7.3. Consumables

During the term of this Agreement, Oxford will replace any Consumables that do not perform in accordance with Oxford's then-current Specifications for the same; provided that, any nonconformance is not attributable to (a) abuse, misuse, neglect, negligence, accident, improper storage or use contrary to the Documentation, Specifications or this Agreement, including, without limitation, provisions regarding Useful Life; (b) improper handling including use beyond the Useful Life; (c) Force Majeure events or (d) use with a third party's good not provided by Oxford.

7.4. Third Party Goods/Software and Warranty

Oxford makes no warranty or representation and gives no indemnity in respect of any third party's products or software, whether or not obtained from the Oxford group. Oxford's supply of any such third party-produced products may be subject to separate terms and conditions of the manufacturer or licensor, which will be specified at the time such product is provided to the Customer pursuant to the applicable Order.

7.5. LIMITATIONS

EXCEPT FOR ANY WARRANTY, CONDITION OR GUARANTEE THAT CANNOT BE EXCLUDED BY LAW, ALL WARRANTIES IMPLIED OR OTHERWISE NOT STATED IN THIS SECTION 7 ARE EXCLUDED. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, THE OXFORD GROUP DOES NOT MAKE, AND HEREBY DISCLAIMS, ANY REPRESENTATION OR WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, REGARDING THE

l'article 3.3, le Client doit (a) contacter dans les meilleurs délais les services Solutions Client d'Oxford pour signaler la non-conformité, (b) coopérer avec Oxford pour confirmer ou analyser la non-conformité, (c) restituer le matériel non conforme à Oxford en suivant les instructions d'Oxford et aux frais d'Oxford ou, si Oxford et le Client en conviennent, permettre au personnel autorisé du service Solutions Client d'Oxford d'accéder au matériel non conforme afin de confirmer la non-conformité et d'effectuer des réparations et/ou des remplacements nécessaires. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, il s'agit des seuls recours que le Client peut engager et des seules obligations d'Oxford à titre de cette garantie.

Consommables

Pendant la durée du Contrat, Oxford remplacera tout Consommable dont le fonctionnement n'est pas conforme aux Spécifications en vigueur d'Oxford pour celui-ci, sous réserve toutefois que cette non-conformité ne soit pas attribuable à (a) un abus, une mauvaise utilisation, une négligence, un accident, un stockage inadéquat ou une utilisation contraire à la Documentation, aux Spécifications ou au Contrat, y compris notamment aux dispositions relatives à la Durée de Vie Utile ; (b) une manipulation inappropriée, y compris une utilisation au-delà de la Durée de Vie Utile ; (c) des événements de Force Majeure ou (d) une utilisation combinée avec un produit émanant d'un tiers non fourni par Oxford.

Produits/Logiciels de Tiers et Garantie

Oxford ne formule aucune déclaration et n'accorde aucune garantie, et ne consent aucune indemnisation en ce qui concerne les produits ou logiciels émanant d'un tiers, qu'ils soient ou non obtenus auprès du Groupe Oxford. La fourniture par Oxford de tels produits fabriqués par des tiers peut être soumise à des conditions générales distinctes du fabricant ou du concédant de licence, qui seront indiquées au moment où le produit est fourni au Client conformément au Bon de Commande.

LIMITATIONS

À L'EXCEPTION DE TOUTE CONDITION OU GARANTIE QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE PAR LA LOI, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES OU AUTRES GARANTIES QUI NE SONT PAS MENTIONNÉES AU SEIN DE L'ARTICLE 6.3 SONT EXCLUES. DANS LA PLUS GRANDE MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LE GROUPE OXFORD NE CONSENT, PAR LE CONTRAT, AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT

ACCURACY, ADEQUACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR NON-INFRINGEMENT OF ANY KIND WITH RESPECT TO THE GOODS OR THE SOFTWARE (EXCEPT WITH RESPECT TO THE SOFTWARE'S COMPLIANCE WITH THE RESPECTIVE DOCUMENTATION), INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, WARRANTIES OF FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE (EXCEPT WITH RESPECT TO THE SOFTWARE'S COMPLIANCE WITH THE RESPECTIVE DOCUMENTATION) (INCLUDING ANY PURPOSE RELATING TO A CUSTOMER'S LEGAL OR REGULATORY COMPLIANCE OBLIGATIONS). CUSTOMER ASSUMES RESPONSIBILITY FOR THE RESULTS OBTAINED FROM CUSTOMER'S USE OF THE GOODS AND THE SOFTWARE. Customer acknowledges that Customer has not relied on any statement, promise, representation, assurance, or warranty made or given by any member of the Oxford Group or its agents which is not set out in this Agreement.

8. LIMITED LIABILITY

TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, THE OXFORD GROUP WILL NOT BE LIABLE TO CUSTOMER, WHETHER IN CONTRACT, TORT, BREACH OF STATUTORY DUTY OR OTHERWISE, FOR ANY LOSS OF PROFIT OR SAVINGS OR ANY INDIRECT, SPECIAL, PUNITIVE, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL LOSS OR DAMAGES, EVEN IF ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE AND HOWSOEVER ARISING (WHETHER IN TORT (INCLUDING FROM OXFORD'S NEGLIGENCE), IN CONTRACT, UNDER STATUTE OR OTHERWISE). TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, THE OXFORD GROUP TOTAL LIABILITY TO CUSTOMER FOR ANY DAMAGE ARISING UNDER OR IN CONNECTION WITH THIS AGREEMENT SHALL BE LIMITED TO THE AMOUNT OF FEES PAID BY CUSTOMER TO OXFORD UNDER THE APPLICABLE ORDER OVER THE 12 MONTHS IMMEDIATELY PRECEDING THE EVENT GIVING RISE TO LIABILITY. HOWEVER, THESE PROVISIONS DO NOT LIMIT OXFORD'S LIABILITY FOR OBLIGATIONS UNDER SECTION 9.1 (SUBJECT TO AN ANNUAL LIMIT OF NOT MORE THAN ONE MILLION U.S DOLLARS (\$1,000,000.00)). Any action for breach of this Agreement or claim for indemnification must be commenced within one year of delivery of the Goods or Software to the carrier, following which Customer covenants not to bring or permit the making of any claim,

L'EXACTITUDE, L'ADEQUATION, LA PONCTUALITE, L'EXHAUSTIVITE, LA VALEUR MARCHANDE, L'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU LE RESPECT DE TOUTE CONDITION PAR LES PRODUITS OU LE LOGICIEL (SAUF EN CE QUI CONCERNE LA CONFORMITE DU LOGICIEL A LA DOCUMENTATION RESPECTIVE), Y COMPRIS NOTAMMENT LES GARANTIES D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER (SAUF EN CE QUI CONCERNE LA CONFORMITE DU LOGICIEL A LA DOCUMENTATION RESPECTIVE) (Y COMPRIS TOUT USAGE LIE AUX OBLIGATIONS DE CONFORMITE LEGALE OU REGLEMENTAIRE DU CLIENT). LE CLIENT ASSUME LA RESPONSABILITE DES RESULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DES PRODUITS ET DU LOGICIEL. Le Client reconnaît ne s'être reposé sur aucune déclaration, promesse, assurance ou une garantie formulée par un quelconque membre ou agent du Groupe Oxford et qui ne serait pas présente dans ce Contrat.

Limitation de responsabilité

DANS LA PLUS GRANDE MESURE AUTORISEE PAR LA LOI, LE GROUPE OXFORD NE SERA PAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT, QUE CE SOIT A TITRE DELICTUEL, CONTRACTUEL OU AU TITRE D'UNE VIOLATION D'UNE OBLIGATION LEGALE OU AUTRE, POUR TOUTE PERTE DE PROFIT OU D'ECONOMIES, AINSI QUE DE TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPECIAL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU CONSECUTIF, MEME S'IL A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE (QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN DELIT (Y COMPRIS LA NEGLIGENCE D'OXFORD), D'UN CONTRAT, D'UNE LOI, ETC.). SOUS RESERVE DE L'ARTICLE 10.2, SELON LE CAS ET DANS LA PLUS GRANDE MESURE AUTORISEE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITE TOTALE DU GROUPE OXFORD ENVERS LE CLIENT POUR TOUT DOMMAGE SURVENANT DANS LE CADRE DE CE CONTRAT SERA LIMITEE AU MONTANT DES FRAIS PAYES PAR LE CLIENT A OXFORD DANS LE CADRE DU BON DE COMMANDE EN CAUSE AU COURS DES 12 MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT L'EVENEMENT SUSCEPTIBLE D'ENGAGER SA RESPONSABILITE. TOUTEFOIS, CES STIPULATIONS NE LIMITENT PAS LA RESPONSABILITE D'OXFORD POUR LES OBLIGATIONS RESULTANT DE L'ARTICLE 9.1 (SOUS RESERVE D'UNE LIMITE ANNUELLE NE DEPASSANT PAS UN MILLION DE DOLLARS US (1 000 000,00 \$)). Toute action fondée sur une méconnaissance du Contrat ou toute demande d'indemnisation doit être engagée dans un délai d'un an à compter de la livraison des Produits ou du Logiciel au transporteur, passé ce délai le Client s'interdit d'introduire toute

action or proceeding in connection with this Agreement or its subject matter.

9. Indemnification

9.1. Indemnification by Oxford

Oxford shall defend, indemnify and hold harmless Customer against damages finally awarded in any legal action brought by a third party against the Customer alleging that the Goods or the Software, when used for the Specific Use, in accordance with this Agreement, the Documentation and the Specifications, infringe the Intellectual Property Rights of a third party which are valid and enforceable under the laws of the U.S., U.K. or any Member State of the European Union. Oxford has no obligation to defend, indemnify or hold harmless Customer for any such infringement claim to the extent such infringement arises from: (a) the use of the Goods or the Software in breach of this Agreement, including other than the Specific Use, Specifications or Documentation (b) the use of the Goods or the Software in combination with any products, primers, materials, work flows, reagents, consumables, software, or services not provided by Oxford, (c) Customer's modification of the Goods or the Software or (d) Customer's failure to use of a non-infringing work around made available by Oxford for no additional cost. As a condition to this indemnity, Customer must (i) notify Oxford in writing as soon as Customer becomes aware of any claim, (ii) not admit any liability or take any other action in connection with the claim that could affect a defence, (iii) allow Oxford, at its sole option, to solely control the defence or settlement of the claim and (iv) give Oxford reasonable information, cooperation, and assistance. THIS INDEMNITY IS THE OXFORD GROUP'S ONLY LIABILITY TO CUSTOMER, AND CUSTOMER'S ONLY REMEDY, FOR ANY INFRINGEMENT OF INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS BY OR IN CONNECTION WITH ANY OF THE GOODS OR SOFTWARE.

9.2. Avoidance of Infringement

If Oxford believes that the Goods, Software or any part thereof have become or may become the subject of an

réclamation, action ou procédure en rapport avec le Contrat ou son objet, ou de permettre que soit introduite une d'une telle réclamation, action ou procédure.

Indemnisation

Indemnisation par Oxford

Oxford défendra, indemnifiera et exonérer de toute responsabilité le Client contre les dommages et intérêts accordés à titre définitif dans le cadre de toute action en justice intentée par un tiers à l'encontre du Client, au motif que les Produits ou le Logiciel, lorsqu'ils sont utilisés pour l'Usage Spécifique, conformément au Contrat, à la Documentation et aux Spécifications, enfreignent les Droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers jugés valides et applicables en vertu des lois des États-Unis, du Royaume-Uni ou de tout État membre de l'Union européenne. Oxford n'a cependant aucune obligation de défendre, d'indemniser ou d'exonérer de toute responsabilité le Client si cette méconnaissance résulte de : (a) l'utilisation des Produits ou du Logiciel en violation du Contrat, y compris lorsque l'utilisation n'est pas conforme à l'Utilisation Spécifique, aux Spécifications ou à la Documentation (b) l'utilisation des Produits ou du Logiciel en combinaison avec des produits, amorces, matériaux, flux, réactifs, consommables, logiciels ou services non fournis par Oxford, (c) la modification par le Client des Produits ou du Logiciel ou (d) l'incapacité du Client à utiliser une solution de nature à ne pas entraîner une telle violation mise à disposition par Oxford sans coût supplémentaire. Cette indemnisation est subordonnée aux conditions suivantes : le Client doit (i) informer Oxford par écrit dès qu'il a connaissance d'une réclamation, (ii) ne pas admettre de responsabilité ou s'abstenir de prendre toute autre mesure en rapport avec la réclamation qui pourrait affecter la défense, (iii) autoriser Oxford, à sa seule discrétion, le contrôle unique de la défense ou du règlement de la réclamation et (iv) offrir une assistance et une coopération raisonnables à Oxford en coopérant, tout en lui transmettant l'ensemble des informations nécessaires. CETTE INDEMNISATION EST LA SEULE RESPONSABILITE DU GROUPE OXFORD ENVERS LE CLIENT, ET LE SEUL RECOURS DU CLIENT, POUR TOUTE VIOLATION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE PAR / OU AU REGARD DES PRODUITS OU DES LOGICIELS.

Prévention de la contrefaçon

Si Oxford estime que les Produits, le Logiciel ou toute partie de ceux-ci ont fait ou peuvent faire l'objet d'une plainte pour

infringement claim, Oxford shall have the right, in its sole discretion, to (a) procure for Customer the right to continue using the Goods or the Software, (b) modify or replace the Goods or the Software with a substantially equivalent non-infringing substitute or (c) require the return of the Goods and terminate the rights, license and any other permissions provided to Customer with respect to the Goods or the Software and refund Customer the depreciated value of the returned Goods or the Software at the time of such return; provided, however, that no refund will be given for used-up or expired Consumables.

9.3. Customer Responsibility

Customer agrees to assume full responsibility for compliance with this Agreement and all liabilities, costs, expenses, damages and actual losses suffered or incurred by Customer, its Affiliates, and their employees, officers and directors ("Customer Group") in connection with: (a) any breach by the Customer Group of this Agreement; (b) any failure by the Customer Group to use any materials or services made available hereunder in accordance with Oxford's written instructions; (c) Customer Group's use of any materials made available hereunder except to the extent a loss arises from Oxford's breach of this Agreement; or (d) any introduction by the Customer Group of hazardous substances into or onto any materials made available hereunder.

10. General Provisions

10.1. Operations

Use of the Goods requires internet connectivity solely to enable (i) client-initiated, outbound, encrypted in transit (HTTPS) transmission of structured run performance telemetry data and (ii) client-initiated, outbound, encrypted in transit (HTTPS) access to Oxford Group's single sign on system for Hardware and/or run authorization. Customer is solely responsible for obtaining all internet connectivity necessary to use the Goods. Installation of third-party software not Approved, or use of the Goods or the Software other than as Approved, is prohibited, and may interfere with successful sequencing. The Goods and the Software shall not be used (a) by any Person that is, or is affiliated with, a current or potential Competitor; (b) on behalf of or for the benefit of a Competitor; (c) for the development of

contrefaçon, Oxford aura le droit, à sa seule discrétion, de (a) conférer au Client le droit de continuer à utiliser les Produits ou le Logiciel, (b) modifier ou remplacer les Produits ou le Logiciel par un élément substantiellement équivalent non-contrefait ou (c) exiger le retour des Produits et résilier les droits, la licence et à toute autre autorisation accordée au Client concernant les Produits ou le Logiciel et rembourser, dans ce cas, au Client la valeur dépréciée des Produits ou du Logiciel restitués au jour de cette restitution. Aucun remboursement ne sera néanmoins accordé pour les Consommables utilisés ou périmés / expirés.

Responsabilité du Client

Le Client accepte d'assumer l'entière responsabilité du respect du Contrat et de toutes les responsabilités, coûts, dépenses, dommages et pertes subis ou encourus par le Client, ses sociétés affiliées, et leurs employés, cadres et dirigeants (le « Groupe du Client ») dans le cadre de : (a) toute violation Contrat par le Groupe du Client; (b) tout manquement du Groupe du Client à utiliser tout matériel ou service, mis à disposition en vertu du Contrat, conformément aux instructions écrites d'Oxford ; (c) l'utilisation par le Groupe du Client de tout matériel mis à disposition, sauf dans l'hypothèse où Oxford méconnaît le Contrat; ou (d) toute introduction par le Groupe du Client de substances dangereuses dans ou sur tout matériel mis à disposition en vertu du Contrat.

Dispositions générales

Opérations

L'utilisation des Produits nécessite une connectivité Internet uniquement pour permettre (i) la transmission de données télémétriques structurées sur la performance des opérations, à l'initiative du Client, en sortie, cryptées en transit (HTTPS) et (ii) l'accès au système d'authentification unique du Groupe Oxford, à l'initiative du Client, en sortie, cryptées en transit (HTTPS) pour l'autorisation du matériel et/ou des opérations. Le Client est seul responsable de l'obtention de toute connectivité internet nécessaire à l'utilisation des Produits. L'installation de logiciels tiers non Approuvés, ou l'utilisation des Produits ou du Logiciel autrement que comme Approuvée, est interdite, et peut interférer avec le succès du séquençage. Les Produits et le Logiciel ne seront pas utilisés (a) par toute personne qui est, ou est affiliée à, un concurrent actuel ou potentiel ; (b) pour le compte ou au profit

any other product or service that competes or could compete with the products or services of the Oxford Group (except to the extent applicable laws specifically prohibit such restriction); or (d) for designing or redesigning products intended for commercial use to better compete with the Goods or the Software, or other competitive purposes. Customer acknowledges that the means used by the Oxford Group that are designed to secure software, data and systems related to this Agreement may require that a Device or set of Devices and/or a Flow Cell or set of Flow Cells match a user ID assigned to Customer and/or that such Devices and Flow Cells are matched according to the Order and/or that particular workstations match unique Oxford-issued keys. Customer acknowledges this may limit Customer's ability to share Hardware and that, notwithstanding these measures (and other reasonable administrative, physical, and technical safeguards), Oxford cannot ensure the security of information or other materials made available hereunder in Oxford's custody or control. Customer further acknowledges that use of Goods or Software may be dependent on rights to use software separately licensed on a non-transferable basis. Customer acknowledges and agrees that the Goods and Software shall not be available under this Agreement for any health assessment or to diagnose, treat, mitigate, cure or prevent any disease or condition where required validation or registration of the Goods and/or Software with regulatory authorities has not been obtained.

d'un concurrent ; (c) pour le développement de tout autre produit ou service qui concurrence ou pourrait concurrencer les produits ou services du Groupe Oxford (sauf dans la mesure où les lois applicables interdisent spécifiquement une telle restriction) ; ou (d) pour la conception ou la reconception de produits destinés à un usage commercial pour mieux concurrencer les Produits ou le Logiciel, ou à d'autres fins concurrentielles. Le Client reconnaît que les moyens utilisés par le Groupe Oxford qui sont conçus pour sécuriser les logiciels, les données et les systèmes liés à ce Contrat peuvent exiger qu'un Appareil ou un ensemble d'Appareils et/ou une Cellule à Flux ou un ensemble de Cellules à Flux correspondent à un identifiant d'utilisateur attribué au Client et/ou que ces appareils et Cellules à Flux soient adaptés conformément au Bon de Commande et/ou que des postes de travail particuliers correspondent à des clés uniques émises par Oxford. Le Client reconnaît que cela peut limiter la capacité du Client à partager du Matériel et que, nonobstant ces mesures (et autres protections administratives, physiques et techniques raisonnables), Oxford ne peut garantir la sécurité des informations ou autres matériels mis à disposition en vertu du Contrat sous la garde ou le contrôle d'Oxford. Le Client reconnaît également que l'utilisation des Produits ou des Logiciels peut dépendre de droits d'utilisation de logiciels sous licence séparée et non transférable. Le Client reconnaît et accepte que les Produits et Logiciels ne peuvent être utilisés, en vertu du Contrat, pour effectuer toute évaluation de santé ou pour diagnostiquer, traiter, atténuer, guérir ou prévenir toute maladie ou condition lorsque la validation ou l'enregistrement requis des Produits et/ou Logiciels auprès des autorités réglementaires n'a pas été obtenu.

10.2. Export Controls and Sanctions

Contrôle des Exportations et Sanctions

10.2.1. Customer represents and warrants that Customer is not a citizen, national, or resident of, and is not under control of, the government of Cuba, Belarus, Iran, Sudan, Libya, North Korea, Syria, the Crimea and disputed regions of Ukraine, nor any country to which export or re-export of Goods or Software is prohibited under Export Controls or Sanctions, and that Customer and relevant Customer personnel are not Sanctions Restricted Persons.

Le Client déclare et garantit qu'il n'est pas un citoyen, un ressortissant ou un résident et qu'il n'est pas sous le contrôle des gouvernements de Cuba, de la Biélorussie, de l'Iran, du Soudan, de la Libye, de la Corée du Nord, de la Syrie, de la Crimée et des régions contestées de l'Ukraine, ni d'aucun pays vers lequel le Royaume-Uni, les États-Unis ou l'Union européenne ont interdit les exportations de Produits ou du Logiciel en vertu de Contrôles Exportation ou de Sanctions, et que le Client et le personnel concerné du Client ne sont pas des Personnes Soumises à des Sanctions.

10.2.2. The Goods, the Software or part thereof may be subject to Export Control or Sanctions and Customer must not, directly or indirectly, sell, export, re-export, transfer, divert or otherwise make available the Goods or Software or

Le Client déclare et garantit en outre qu'il n'a pas son siège social et que sa société mère ultime n'a pas son siège social à Macao, en Afghanistan, au Belarus, en Birmanie, au Cambodge, en République Centrafricaine, en Chine, en République

associated information or technology to any destination or person or otherwise take any action or omit to take any action, which could expose Oxford to the risk of violating, or negative consequences under, Export Controls or Sanctions.

10.2.3. Customer further represents and warrants that Customer is not headquartered in and its ultimate parent company is not headquartered in Macau, Afghanistan, Belarus, Burma, Cambodia, Central African Republic, China, Democratic Republic of Congo, Cuba, Cyprus, Eritrea, Haiti, Iran, Iraq, North Korea, Lebanon, Libya, Russia, Somalia, Republic of South Sudan, Sudan, Syria, Venezuela, or Zimbabwe.

10.2.4. Customer represents and warrants that it will not use the Goods or Software for and will not allow the Goods or Software to be used for WMD End-Use or Military End-Use.

10.2.5. The Goods or Software may only be used in the jurisdiction to which they are delivered and may not be redistributed.

10.2.6. Oxford may terminate this Agreement with immediate effect upon written if Oxford considers in its sole discretion that it would be impossible, impracticable or unlawful to perform any obligations or exercise any rights under this Agreement due to Sanctions or Export Controls risks.

10.3. Audit

To audit compliance with this Agreement, Customer agrees that upon five (5) days' notice, Oxford shall have the right to inspect and audit Customer's records related to this Agreement. Any such inspection or audit shall be conducted during regular business hours. If such inspections or audits disclose Customer had breached the provisions of this Agreement, then Oxford may terminate this Agreement immediately. Nothing in this clause shall be deemed to limit any legal or equitable remedies available to either party and Oxford is entitled to pursue equitable remedies to the fullest extent permitted under applicable law.

10.4. Severability

démocratique du Congo, à Cuba, à Chypre, en Érythrée, en Haïti, en Iran, en Iraq, en Corée du Nord, au Liban, en Libye, en Russie, en Somalie, en République du Sud-Soudan, au Soudan, en Syrie, au Venezuela ou au Zimbabwe.

Les Produits, le Logiciel ou une partie de ceux-ci peuvent faire l'objet de Contrôles Exportation ou de Sanctions et le Client ne doit pas, directement ou indirectement, vendre, exporter, réexporter, transférer, détourner ou mettre à disposition les Produits ou le Logiciel ou les informations ou technologies associées à une destination ou une personne ou prendre toute autre mesure ou omettre de prendre toute mesure qui pourrait exposer Oxford au risque de violation des Contrôles Exportation ou de Sanctions ou à des conséquences négatives dans le cadre des Contrôles Exportation ou de Sanctions.

Le client déclare et garantit qu'il n'utilisera pas les Produits ou le Logiciel pour Utilisation Finale ADM ou Utilisation Finale Militaire.

Les Produits ou le Logiciel ne peuvent être utilisés que dans la juridiction à laquelle ils sont livrés et ne peuvent être redistribués.

Oxford peut résilier le présent Contrat avec effet immédiat par écrit si Oxford considère, à sa seule discrétion, qu'il serait impossible, impracticable ou illégal d'exécuter des obligations ou d'exercer des droits en vertu du présent contrat en raison de risques liés aux Contrôles Exportation ou de Sanctions.

Audit

Afin de vérifier et garantir le respect du Contrat, le Client accepte qu'après notification préalable cinq (5) jours à l'avance, Oxford puisse inspecter et auditer les dossiers du Client liés à ce Contrat. Une telle inspection ou un tel audit sera effectué pendant les heures de bureau habituelles. Si ces inspections ou audits révèlent que le Client a violé les stipulations du Contrat, Oxford pourra résilier le Contrat immédiatement. Cette clause ne doit pas être interprétée comme limitant les recours légaux ou en équité dont disposent les parties, et Oxford a le droit d'exercer ces recours dans toute la mesure autorisée par la loi applicable.

Autonomie des stipulations

If any provision of this Agreement is found to be invalid, illegal, or unenforceable, it shall be deemed modified to the minimum extent necessary to make it valid, legal, and enforceable. If such modification is not possible, the relevant provision shall be deemed deleted. Any such modification or deletion shall not affect the validity and enforceability of the rest of the Agreement. All restrictions specified in this Agreement shall apply to the maximum extent permissible under applicable law. If Customer believes it has additional rights or the right to act contrary to the express restrictions specified in the Agreement under mandatory laws (including, without limitation, national laws implementing Directive 2009/24/EC and similar laws), Customer agrees to provide Oxford with at least thirty (30) days prior written notice and any reasonably requested information before exercising such rights, to allow Oxford to offer alternatives at Oxford's sole discretion.

10.5. Non-Waiver

A waiver by Oxford of any right or remedy arising under this Agreement or by law is only effective if given in writing and will not be deemed to be a waiver of any subsequent breach or default. No failure or delay to exercise any right or remedy provided under the Agreement or by law will constitute a waiver by that Party of that or any other right or remedy, nor will it prevent or restrict the further exercise of that or any other right or remedy.

10.6. Notice

Any notice under this Agreement must be given in writing, which may include email. Notice by post should be sent to Customer or Oxford's address as specified on the Order, or to the relevant Party's registered office if no such address has been given, or as Customer or Oxford may otherwise direct in writing from time to time. Notice will be deemed received: (i) if delivered personally, on the date of delivery; (ii) if sent by prepaid first-class post or other next working day delivery service, on the second business day after posting; (iii) if delivered by commercial courier, on the date the courier's delivery receipt is signed; or (iv) if sent by fax or email, one business day after transmission.

Si une stipulation Contrat est jugée invalide, illégale ou inapplicable, elle sera réputée modifiée dans la plus petite mesure nécessaire pour lui permettre d'être valide, légale et applicable. Si une telle modification n'est pas possible, la disposition concernée sera réputée supprimée. Une telle modification ou suppression n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres stipulations du Contrat. Toutes les restrictions spécifiées dans le Contrat s'appliquent dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable. Si le Client estime qu'il dispose de droits supplémentaires non prévus dans le Contrat, ou du droit d'agir de manière contraire aux restrictions expresses spécifiées dans le Contrat en vertu de lois en vigueur (y compris notamment les lois nationales transposant la directive 2009/24/CE et autres lois similaires), il transmettra à Oxford une notification au moins trente (30) jours à l'avance comprenant toutes les informations pouvant raisonnablement être demandées avant d'exercer ces droits, afin de permettre à Oxford de proposer des alternatives à sa seule discrétion.

Non-Renonciation

La renonciation par Oxford à tout droit ou recours au titre du Contrat ou de la loi ne prendra effet que si elle est donnée par écrit et ne sera pas réputée constituer une renonciation dans le cadre de toute autre violation ou toute autre faute postérieure. L'absence d'exercice d'un droit ou d'un recours prévu par le Contrat ou par la loi ne constituera pas une renonciation à ce droit ou à ce recours, ni n'empêchera ou ne restreindra pas l'exercice ultérieur de ce droit ou de ce recours.

Notifications

Toute notification donnée dans le cadre du Contrat doit être faite par écrit, y compris par courrier électronique. Les notifications par courrier doivent être envoyées à l'adresse du Client ou d'Oxford telle qu'indiquée sur le Bon de Commande, ou au siège social si aucune adresse n'a été indiquée, ou à l'adresse qui pourra être communiquées par écrit à l'autre Partie par le Client ou Oxford. Les notifications seront considérées comme reçues : (i) si elles sont remises en mains propres, à la date de la remise ; (ii) si elles sont envoyées par courrier prépayé de première classe ou par un autre service de remise en un jour ouvré, deux jours ouvrés après leur envoi ; (iii) si elles sont remises par un service de messagerie commerciale, à la date de signature de l'avis de réception ; ou (iv) si elles sont envoyées par télécopie ou par courrier électronique, un jour ouvré après leur transmission.

10.7. Governing Law

This Agreement, and any dispute or claim arising out of or in connection with it or its subject matter or formation, will be governed by and construed in accordance with the laws of the province of Ontario and the laws of Canada which apply, except in cases where the laws of the Canadian jurisdiction in which you reside requires that the laws of such jurisdiction apply, in which case the laws of that jurisdiction shall apply. Customer hereby consents to the exclusive jurisdiction of the Province of Ontario for the resolution of any dispute or claim related to the Contract, unless required otherwise by applicable laws of your province of residence. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (Vienna, 1980) shall not apply.

10.8. Successors and No Third-Party Beneficiaries

A person who is not a party to this Agreement shall have no right to enforce its terms, except for each member of the Oxford Group, who are express third-party beneficiaries of this Agreement. This Agreement is binding upon each Party's respective successors and assigns.

10.9. Entire Agreement and Acknowledgement

This Agreement, together with the incorporated terms and conditions, constitutes the complete and exclusive agreement between Customer and Oxford with respect to the subject matter hereof, and supersedes all prior or contemporaneous oral or written communications, proposals, representations, understandings, or agreements not specifically incorporated herein with respect to the subject matter hereof. To the extent permitted under applicable law, the terms of this Agreement apply to the exclusion of any other terms that Customer may seek to impose or incorporate, including any terms specified on the Order, Customer purchase order, or implied by statute, trade, custom, practice, or course of dealing. This Agreement may not be amended except in a writing duly signed by Customer and an authorized representative of Oxford.

10.10. Equitable Remedies

Loi applicable

Ce Contrat, ainsi que tout litige ou réclamation y afférent ou afférent à son objet ou à sa formation, seront régis et interprétés conformément aux lois de la province d'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent, sauf si les lois du territoire canadien où vous résidez exigent que les lois de ce territoire s'appliquent, auquel cas les lois de ce territoire doivent s'appliquer. Le Client accepte, par la présente, la compétence exclusive des tribunaux de la province d'Ontario, sauf exigence contraire des lois applicables de votre province de résidence, pour la résolution de tout litige ou réclamation en rapport avec le Contrat. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) ne s'applique pas.

Successeurs et Absence de bénéficiaire tiers

Une personne qui n'est pas partie à ce Contrat ne disposera pas du droit de faire application ses stipulations, à l'exception de tout membre du Groupe Oxford, qui est expressément désigné comme bénéficiaire tiers en vertu du Contrat. Le Contrat est opposable aux successeurs et ayants droit respectifs de chaque partie.

Intégralité du Contrat et Reconnaissance

Le Contrat, ainsi que les conditions générales qui y sont intégrées, constituent l'intégralité du Contrat liant le Client et Oxford au regard de son objet, et se substituent à l'ensemble des communications, propositions, déclarations, interprétations ou accords antérieurs ou contemporains, verbaux ou écrits, non expressément intégrés au sein du Contrat. Dans les limites autorisées par les lois applicables, les conditions du Contrat s'appliquent à l'exclusion de toute autre condition que le Client pourrait souhaiter imposer ou incorporer, y compris les conditions figurant sur un Bon de Commande, bon de commande du Client, ou qui résulteraient implicitement d'un statut, d'une loi, d'une coutume, d'une pratique ou d'un usage du commerce. Le Contrat ne peut être modifié que par un écrit dûment signé par le Client et un représentant autorisé d'Oxford.

Recours

Customer acknowledges and agrees that the Goods and Software are of a special, unique, unusual, extraordinary, and intellectual character such that any use of the Goods or Software in a manner inconsistent with this Agreement would irreparably injure Oxford in a manner for which money damages would not be sufficient to compensate Oxford. Accordingly, Customer agrees that, in addition to any other remedies available to Oxford at law, in equity or under this Agreement, Oxford shall be entitled to seek specific performance, injunctive relief and other equitable relief, including seizure of any Goods in Customer's possession or the compelled assistance of Customer in recovering improperly transferred Goods or Software, to prevent any actual or threatened misuse of the Goods or Software. Customer also acknowledges that this provision applies regardless of whether such use in a manner inconsistent with this Agreement is deemed to be a material breach and even in the absence of the exercise by Oxford of any rights to termination under Section 6.2.

10.11. Assignment

Oxford may at any time assign, transfer, mortgage, charge, subcontract, or deal in any other way with any or all of Oxford's rights and obligations under this Agreement in connection with a merger, change of control or sale of assets or assign any of its rights and obligations under this Agreement to a member of the Oxford Group. Customer may not assign, transfer, mortgage, charge, subcontract, declare a trust over or deal in any other way with any or all of Customer's rights and obligations under this Agreement without Oxford's prior written consent.

10.12. Survival

The provisions of Sections, 1, 2.2, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.2, 5, 6.3 and Sections 7 through 10, as well as any obligation to pay Fees for materials ordered or services provided prior to termination, shall survive any expiration or termination of this Agreement for any reason.

I HEREBY ACKNOWLEDGE THAT I HAVE READ AND UNDERSTAND THE PRECEDING TERMS AND CONDITIONS AND MANIFEST MY ASSENT TO, AND MY AGREEMENT TO COMPLY WITH, THOSE TERMS AND CONDITIONS BY CLICKING ON THE BOX LABELED "I ACCEPT." I UNDERSTAND THIS IS A BINDING LEGAL AGREEMENT. SHOULD I DISAGREE WITH ANY OF THE TERMS OR HAVE

Le Client reconnaît et accepte que les Produits et le Logiciel ont un caractère spécial, unique, inhabituel, extraordinaire et intellectuel de sorte que toute utilisation des Produits et du Logiciel d'une manière non-conforme aux stipulations du Contrat causerait un préjudice irréparable à Oxford qu'une indemnité au titre des dommages-intérêts ne saurait suffisamment réparer. En conséquence, le Client reconnaît que, outre tous les autres recours dont dispose Oxford en droit, en équité ou en vertu du Contrat, Oxford peut demander une exécution spécifique, une mesure injonctive et toute autre mesure équitable, y compris la saisie de tous les biens en possession du Client ou l'assistance forcée du Client dans la récupération des Produits ou du Logiciel transférés de manière inappropriée, afin d'empêcher toute utilisation abusive réelle ou potentielle des biens ou des logiciels. Le Client reconnaît également que cette stipulation s'applique indépendamment du fait qu'une telle utilisation en violation du Contrat soit considérée comme une violation substantielle et ce, même en l'absence de l'exercice par Oxford de tout droit de résiliation en vertu de l'article 6.1.

Cession

Oxford peut à tout moment céder, transférer, hypothéquer, grever, sous-traiter ou traiter de toute autre manière tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat dans le cadre d'une fusion, d'un changement de contrôle ou d'une vente d'actifs ou céder l'un quelconque de ses droits et obligations en vertu du présent Contrat à un membre du Groupe d'Oxford. Le Client ne peut pas céder, transférer, hypothéquer, grever, sous-traiter, déclarer une fiducie ou traiter de toute autre manière tout ou partie de ses droits et obligations en vertu du Contrat sans le consentement.

Survie de certaines stipulations

Les stipulations des articles 1, 2.2, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.2, 4.3, 6.3 et des articles 6.3 à 9.3, ainsi que toute obligation de payer les frais pour les matériaux commandés ou les services fournis avant la résiliation, resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du Contrat, pour quelque raison que ce soit.

PAR LA PRESENTE, JE RECONNAIS AVOIR LU ET COMPRIS LES CONDITIONS GENERALES QUI PRECEDENT ET JE MANIFESTE MON ASSENTIMENT ET MON ACCORD POUR ME CONFORMER A CES CONDITIONS GENERALES EN CLIQUANT SUR LA CASE "J'ACCEPTTE". JE COMPRENDS QU'IL S'AGIT D'UN ACCORD JURIDIQUE CONTRAIGNANT. SI JE SUIS EN DESACCORD AVEC L'UNE DES CONDITIONS OU SI J'AI DES QUESTIONS A CE SUJET, JE

ANY QUESTIONS REGARDING THE SAME I SHALL NOT CONTINUE TO THE NEXT PAGE AND SHALL CONTACT OXFORD AT support@nanoporetech.com.

M'ABSTIENS DE POURSUIVRE MA NAVIGATION VERS LA PAGE SUIVANTE ET DOIT CONTACTER OXFORD A L'ADRESSE SUIVANTE: support@nanoporetech.com.

EXHIBIT A - DEFINITIONS

"Affiliate"

means, with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlled by, under common control with, or controlling, such Person.

"Application Specific IP"

means Oxford Proprietary Information that pertains to or covers aspects, features or applications of the Goods or Software (and use thereof), only with respect to specific features, fields, or applications.

"Approved or Approval"

means, with respect to any Goods or Software, the use, protocol, process, documentation, specifications, or third-party component (i) identified in the Information, Workflow, Safety and Legal, Multiplexing or Compatibility tab associated with such Goods or Software on <https://store.nanoporetech.com/> or (ii) as described in its associated Specification or Documentation at the time of the applicable Order or in the applicable Order.

"Assurance"

means the confirmation of installation of the Device as recorded in Oxford Nanopore's records.

"Biological Data"

means processed nucleotide sequence data and tertiary analysis data that provides a characterization of the biological, genetic, biochemical and/or physiological properties, compositions, or activities of the materials analysed using the Goods and the Software.

"CapEx Order"

means an Order for purchase of a Device or Devices under these terms and conditions, including transfer of title to the Device(s) as more fully described in the Order.

"Competent Authority"

means any of: 1) the United Kingdom; 2) the European Union or any of its Member States; 3) the United States of America; 4) any country in which obligations under this Agreement are to be performed or in which the Parties are incorporated or operate;

ANNEXE A – DEFINITIONS

"Affilié"

désigne, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne directement ou indirectement contrôlée par cette Personne, sous contrôle commun avec elle ou la contrôlant.

"Propriété Intellectuelle Spécifique à l'Application"

signifie les Informations Exclusives d'Oxford qui se rapportent ou couvrent des aspects, des caractéristiques ou des applications des Produits ou du Logiciel (et leur utilisation), uniquement en ce qui concerne des caractéristiques, des domaines ou des applications spécifiques.

"Approuvé ou Approbation"

désigne, en ce qui concerne tout Produit ou Logiciel, l'utilisation, le protocole, le processus, la documentation, les spécifications ou le composant tiers (i) identifié dans l'onglet Information, Flux de travail, Sécurité et Juridique, Multiplexage ou Compatibilité associé à ce Produit ou Logiciel sur <https://store.nanoporetech.com/> ou (ii) tel que décrit dans sa Spécification ou Documentation associée au moment de la Commande applicable ou dans la Commande applicable.

"Assurance"

signifie la confirmation de l'installation de l'Appareil telle qu'enregistrée dans les registres d'Oxford Nanopore.

"Données Biologiques"

désigne le traitement des données de séquences nucléotidiques et analyse tertiaire de donnée qui fournit une caractérisation des propriétés, compositions ou activités biologiques, génétiques, biochimiques et/ou physiologiques des matériaux analysés à l'aide des Produits et du Logiciel.

"Commande CapEx"

désigne une Commande pour l'achat d'un ou plusieurs Appareils selon les présentes conditions générales, y compris le transfert de propriété du ou des Appareils tel que plus amplement décrit dans la Commande.

"Autorité compétente"

désigne l'un des pays suivants 1) le Royaume-Uni ; 2) l'Union européenne ou l'un de ses États membres ; 3) les États-Unis d'Amérique ; 4) tout pays dans lequel les obligations découlant du présent Contrat doivent être exécutées ou dans lequel les parties

and 5) the respective governmental institutions and agencies of any of the foregoing in items 1)-4).

“Competitor”

means any entity or person that develops, sells, or distributes any third party tool, software process or system for genomic sequencing, analysis of nucleic acids or molecule sensing that competes with any member of the Oxford Group.

“Consumables”

means a kit containing wash or flushing solution (“Wash Kit”); a kit for preparation of Customer’s samples (“Sequencing Kit”) and other chemicals and materials available from ONT and used to run samples.

“Contaminated Flow Cells”

means Flow Cells that have been used with or otherwise in contact with materials of Biohazard Level 3 or higher.

“Device”

means each nanopore sequencing device identified and defined on the Oxford Website and such Device’s Documentation.

“Documentation”

means Oxford’s user manuals, package inserts and similar documentation for the Goods and the Software in effect on the day the Goods ship, which may contain additional terms and conditions, whether provided with the Goods and Software at the time of shipment or electronically on Oxford’s website.

“Export Controls”

means any laws that control, restrict, or impose licensing requirements on export, re-export, or transfer of goods, software, technology, or services, issued or adopted by a Competent Authority.

“Feedback”

means all suggestions, comments, feedback regarding, modifications or improvements to, enhancements or derivative works of any Oxford Proprietary Information, including any content Customer may add to Oxford’s Resources and Support website at <https://nanoporetech.com/community>.

sont constituées ou exercent leurs activités ; et 5) les institutions et agences gouvernementales respectives de l'un des pays mentionnés aux points 1)-4).

“Concurrent”

signifie toute entité ou personne qui développe, vend ou distribue tout outil de tiers, des logiciels ou systèmes aux fins de séquençage génomique, d'analyse des acides nucléiques ou de détection des molécules qui est en concurrence avec un membre du Groupe Oxford.

“Consommables”

désigne un kit contenant une solution de lavage ou de rinçage (« Kit de Lavage ») ; un kit de préparation pour les échantillons du Client (« Kit de Séquençage ») et d'autres produits chimiques et matériels disponibles auprès d'Oxford et utilisés pour l'analyse des échantillons.

“Cellules à Flux Contaminées”

désigne les Cellules à Flux qui ont été utilisées avec des matériaux de niveau de risque biologique 3 ou plus, ou qui ont été en contact avec ces matériaux.

“Appareil”

signifie chaque appareil de séquençage par nanopore identifié et défini sur le Site Web d'Oxford et dans la Documentation de cet Appareil.

“Documentation”

signifie les manuels d'utilisation d'Oxford, les notices d'emballage et la documentation similaire pour les produits et le logiciel en vigueur le jour de l'expédition des Produits, qui peuvent contenir des termes et conditions supplémentaires, qu'ils soient fournis avec les Produits et le Logiciel au moment de l'expédition ou électroniquement sur le Site Web d'Oxford.

“Contrôle des Exportations”

désigne toute loi qui contrôle, restreint ou impose des conditions de licence pour l'exportation, la réexportation ou le transfert de biens, de logiciels, de technologies ou de services, émise ou adoptée par une Autorité Compétente.

“Retour”

signifie toutes les suggestions, commentaires, réactions concernant, les modifications, les améliorations ou les travaux dérivés de toute information exclusive d'Oxford, y compris tout contenu que le Client peut ajouter au site web ressources et

“Flow Cell”

means the flow cell with pre-loaded nanopores, membranes that hold the nanopores and electrochemistry on a chip surface, designed for the applicable Device.

“Force Majeure”

means an event beyond a Party's reasonable control such as, without limitation, industrial disputes, strikes, failure of energy sources or transport networks, acts of God, war, terrorism, riot, civil commotion, failure of technical facilities, collapse of building structure, malicious damage, breakdown of machinery or default of suppliers or subcontractors. Notwithstanding anything else to the contrary, Oxford may suspend or terminate use of or substitute any Goods or Software to the extent needed to protect against the risk of injury, comply with law or avoid infringement.

“Goods”

means, collectively, the Hardware and Consumables.

“Hardware”

means, collectively, Devices and Flow Cells.

“Instrument Data”

means any data generated by or through use of a Device, including, without limitation, instrument run reports, run parameters, run operating conditions, and any data generated by or available through use of Software that is not Biological Data.

“Intellectual Property Rights”

means all patents, rights to inventions, copyright and related rights, moral rights, trade marks, business names and domain names, rights in get-up and trade dress, goodwill and the right to sue for passing off, rights in designs, rights in computer software, database rights, rights to use, and protect the confidentiality of, confidential information (including know-how and trade secrets) and all other intellectual property rights, in each case whether registered or unregistered and including all applications and rights to apply for and be granted, renewals or extensions of, and rights to claim priority from, such rights and all similar or

support d'Oxford à l'adresse <https://nanoporetech.com/community>.

“Cellule à Flux”

désigne la cellule à flux avec des nanopores préchargés, des membranes qui maintiennent les nanopores et l'électrochimie sur une surface de puce, conçue pour l'appareil applicable.

“Force Majeure”

signifie un événement hors du contrôle raisonnable d'une partie tel que, sans limitation, les conflits sociaux, les grèves, les défaillances des sources d'énergie ou des réseaux de transport, les catastrophes naturelles, la guerre, le terrorisme, les émeutes, les mouvements populaires, les défaillances des installations techniques, l'effondrement de la structure d'un bâtiment, les dommages malveillants, les pannes de machines ou les défaillances des fournisseurs ou des sous-traitants. Nonobstant toute autre disposition contraire, Oxford peut suspendre ou mettre fin à l'utilisation ou remplacer tout Produit ou Logiciel dans la mesure où cela est nécessaire pour se protéger contre un risque de préjudice, se conformer à la loi ou éviter une infraction.

“Produits”

désigne, collectivement, le Matériel et les Consommables.

“Matériel”

désigne, collectivement, les Appareils et les Cellules à Flux.

“Données d'Instruments”

désigne toutes les données générées par l'utilisation d'un Appareil, y compris, sans s'y limiter, les rapports d'exécution d'instrument, les paramètres d'exécution, les conditions d'exploitation d'exécution, et toutes les données générées par ou disponibles par l'utilisation du Logiciel qui ne sont pas des Données Biologiques.

“Droits de Propriété Intellectuelle”

désignent tous les brevets, les droits d'invention, les droits d'auteur et les droits connexes, les droits moraux, les marques commerciales, les noms commerciaux et les noms de domaine, les droits sur le maquillage et l'habillement commercial, le fonds de commerce et le droit d'intenter une action en justice pour contrefaçon, les droits sur les dessins et modèles, les droits sur les logiciels informatiques, les droits sur les bases de données, les droits d'utilisation et de protection de la confidentialité des informations confidentielles (y compris le savoir-faire et les secrets commerciaux) et tous les autres droits de propriété intellectuelle, dans chaque cas, qu'ils soient enregistrés ou non, y

equivalent rights or forms of protection which subsist or will subsist now or in the future in any part of the world.

“Military End-User”

means: (i) incorporation into items included on the list of military goods, software and technology to which Export Controls apply, or use of production, test or analytical equipment and components for the development, production or maintenance of such listed military items; or (ii) use by a Military End-User.

“Military End-User”

means: (i) any military forces, para-military forces, police forces, security services or intelligence services of a country subject to a military embargo pursuant to Export Controls or Sanctions; or (ii) any persons involved in the procurement, research, development, production or use of dual-use goods, software or technology on behalf, or at the direction, of any of the entities mentioned in paragraph (i).

“Nanopore Extension Requirements”

means: (a) all titles and trademarks, copyright, patent marking and restricted rights notices are reproduced on any materials embodying Nanopore Extensions or Nanopore Chemistries; (b) any materials embodying or describing Nanopore Extensions or Nanopore Chemistries must carry prominent notices stating that Customer created or modified it, and giving a relevant date of creation or modification; (c) use of the Nanopore Extension and/or Nanopore Chemistry by third parties or by Customer in the provision of third party services is limited to non-commercial gain and may not be conditioned on payment of a license fee (or other consideration) for use of same; (d) the Nanopore Extension or Nanopore Chemistry may not be disclosed to or used by any Competitors and Customer may not authorise any Competitors to use the Nanopore Extension or Nanopore Chemistry; (e) any Nanopore Extension or Nanopore Chemistry is made available under terms and conditions that provide that the Nanopore Extension and/or Nanopore Chemistry is provided “AS IS” and subject to the Nanopore Extension Requirements; and (f) use of any Nanopore Extension or Nanopore Chemistry is limited to the Specific Use and only in conjunction with Goods and Software.

compris toutes les demandes et tous les droits de demander et d'obtenir des renouvellements ou des extensions de ces droits, et les droits de revendiquer la priorité de ces droits, ainsi que tous les droits similaires ou équivalents ou toutes les formes de protection qui subsistent ou subsisteront maintenant ou à l'avenir dans n'importe quelle partie du monde.

“Utilisation Finale Militaire”

désigne (i) l'incorporation dans des articles figurant sur la liste des biens, logiciels et technologies militaires auxquels s'appliquent les Contrôles des Exportations, ou l'utilisation d'équipements et de composants de production, d'essai ou d'analyse pour le développement, la production ou l'entretien de ces articles militaires énumérés ; ou (ii) l'utilisation par un Utilisateur Final Militaire.

“Utilisateur Final Militaire”

désigne i) les forces militaires, paramilitaires, de police, de sécurité ou de renseignement d'un pays soumis à un embargo militaire en vertu des Contrôles des Exportations ou des Sanctions ; ou ii) toute personne participant à l'acquisition, à la recherche, au développement, à la production ou à l'utilisation de biens, de logiciels ou de technologies à double usage pour le compte ou sur instruction de l'une des entités mentionnées au point i).

“Exigences Relatives à l'Extension Nanopore”

signifie : (a) tous les titres et marques déposés, les droits d'auteur, le marquage des brevets et les avis de droits restreints sont reproduits sur tout matériel incorporant des Extensions Nanopore ou des Chimies Nanopore ; (b) tout matériel incorporant ou décrivant des Extensions Nanopore ou des Chimies Nanopore doit porter des avis bien visibles indiquant que le Client l'a créé ou modifié, et donnant une date pertinente de création ou de modification ; (c) l'utilisation de l'Extension Nanopore et/ou de la Chimie Nanopore par des tiers ou par le Client dans le cadre de la fourniture de services tiers, tels que définis dans les Conditions du Prestataire de Services Certifié, est limitée à un gain non commercial et ne peut être conditionnée au paiement d'une redevance de licence (ou autre contrepartie) pour son utilisation ; (d) l'Extension Nanopore ou la Chimie Nanopore ne peut être divulguée à des Concurrents ou utilisée par eux et le Client ne peut autoriser aucun Concurrent à utiliser l'Extension Nanopore ou la Chimie Nanopore ; (e) toute Extension Nanopore ou Chimie Nanopore est mise à disposition selon des termes et conditions qui prévoient que l'Extension Nanopore et/ou la Chimie Nanopore est fournie “EN L'ÉTAT” et sous réserve des Exigences de l'Extension Nanopore ; et (f) l'utilisation de toute Extension Nanopore ou Chimie Nanopore est limitée à l'Utilisation

“Order”

means the order for the purchase or loaning of Goods from Oxford, as set out in an electronic order placed via the Oxford Website or other web address specified in the order, or submitted by email to a representative at Oxford, which references and incorporates the applicable Oxford quote.

“Oxford”

means with respect to any Order, the member of the Oxford Group that is a counterparty to such Order.

“Oxford Confidential Information”

means any information disclosed by any member of the Oxford Group that is disclosed in a manner such that Customer should reasonably understand such information to be confidential. Oxford Confidential Information shall, regardless of marking, include but shall not be limited to, Oxford Proprietary Information, the Consumables, pricing unavailable on Oxford Website, user interface specifications, equipment, Software, Instrument Data, Oxford Group research, development, trade secrets, software design, data collection, inventions, source code, APIs (application programming interfaces), software specifications, software routines, screen displays, data entry formats, data base structures, data base formats, flow charts, printouts and prompting sequences embodied in any software; provided, however, Oxford Confidential Information shall not include (a) any information already in the public domain (other than as a result of a violation of any duty of confidentiality) at the time of disclosure by Oxford; (b) Biological Data; (c) information already known to Customer at the time of disclosure (other than as a result of a violation of any duty of confidentiality); or (e) information disclosed to Customer in good faith by a third party who has an independent right to such information (other than as a result of a violation of any duty of confidentiality).

“Oxford Group”

means Oxford Nanopore Technologies plc, and any of its Affiliates.

“Oxford Proprietary Information”

Spécifique et uniquement en conjonction avec les Produits et le Logiciel.

“Commande”

désigne la commande pour l'achat ou le prêt de Produits auprès d'Oxford, telle que définie dans une commande électronique passée via le Site Web d'Oxford ou une autre adresse web spécifiée dans la commande, ou soumise par e-mail à un représentant d'Oxford, qui fait référence et intègre le devis ONT applicable.

“Oxford”

signifie, en ce qui concerne toute Commande, le membre du Groupe Oxford qui est une partie prenante à cette Commande.

“Information Confidentielle d'Oxford”

signifie toute information divulguée par un membre du groupe Oxford et divulguée d'une manière telle que le Client doit raisonnablement comprendre que cette information est confidentielle. Les informations confidentielles d'Oxford comprennent, indépendamment du marquage, les Informations Exclusives d'Oxford, les Consommables, les prix non disponibles sur le Site Web d'Oxford, les spécifications de l'interface utilisateur, l'équipement, le Logiciel, les Données d'instrument, la recherche, le développement, les secrets commerciaux du Groupe Oxford, la conception de logiciels, la collecte de données, les inventions, le code source, les IPA (interfaces de programmation d'applications), les spécifications logicielles, les routines logicielles, les affichages d'écran, les formats de saisie de données, les structures de base de données, les formats de base de données, les organigrammes, les impressions et les séquences d'invite incorporées dans tout logiciel ; à condition, toutefois, que les Informations Confidentielles d'Oxford n'incluent pas (a) toute information déjà dans le domaine public (autre que le résultat d'une violation de toute obligation de confidentialité) au moment de la divulgation par Oxford ; (b) les données biologiques ; (c) les informations déjà connues du Client au moment de la divulgation (autre que le résultat d'une violation de toute obligation de confidentialité) ; ou (e) les informations divulguées au Client de bonne foi par un tiers qui a un droit indépendant sur ces informations (autre que le résultat d'une violation de toute obligation de confidentialité).

Le“Groupe Oxford”

désigne Oxford Nanopore Technologies plc et toutes ses sociétés affiliées.

“Information Exclusive d'Oxford”

shall mean (a) the Hardware, Software, the EPI2ME interface and Instrument Data; and (b) all other materials owned or licensed by any member of the Oxford Group, including, the design and processes used to manufacture the Goods or the Software and any Intellectual Property Rights therein or appurtenant thereto as well as any improvement, modification or enhancement thereto made by or on behalf of the Oxford Group.

“Oxford Website”

means <http://www.nanoporetech.com>.

“Party” or “Parties”

in singular or plural usage, shall mean Customer or Oxford as required by the context.

“Person”

means any individual, firm, partnership, company, corporation, association, organization, government, government agency or other legal entity.

“Pseudonymized Data”

means data in which personal data is replaced with one or more artificial identifiers, or pseudonyms. For example, a name is replaced with a unique number and the unique number is not made available in connection with the other data.

“Rights”

means all rights possibly granted under intellectual property rights.

“Sanctions”

means as in force from time to time, any treaty, law regulation, decree, ordinance, order, decision, directive, policy, demand, request, rule or requirement imposed, administered or enforced from time to time by any Competent Authority: (a) relating to any economic, financial trade or other, sanction, restriction, embargo, import or export ban, prohibition on receipt or transfer of funds or assets or on performing services, or equivalent measure; or (b) directed at prohibiting or restricting dealings with Sanctions Restricted Persons.

“Sanctions Restricted Person”

means any person or entity: (i) included on any sanctions list (or equivalent) maintained by a Competent Authority; (ii) owned for

signifie (a) le Matériel, le Logiciel, l'interface d'EPI2ME et les Données d'instruments ; et (b) tous les autres matériaux détenus ou licenciés par un membre du Groupe Oxford, y compris la conception et les processus utilisés pour fabriquer les Produits ou le Logiciel et tous les Droits de Propriété Intellectuelle qui s'y rapportent ou qui y sont attachés, ainsi que toute amélioration, modification ou perfectionnement de ceux-ci effectués par ou au nom du Groupe Oxford.

“Site Web d'Oxford”

signifie <http://www.nanoporetech.com>.

“Partie” ou “Parties”

au singulier ou au pluriel, désigne le Client ou Oxford selon le contexte.

“Personne”

désigne tout individu, entreprise, partenariat, société, corporation, association, organisation, gouvernement, agence gouvernementale ou autre entité juridique.

“Données Pseudonymisées”

sont des données dans lesquelles les données personnelles sont remplacées par un ou plusieurs identifiants artificiels, ou pseudonymes. Par exemple, un nom est remplacé par un numéro unique et ce numéro unique n'est pas mis à disposition en relation avec les autres données.

“Droits”

signifie tous les droits éventuellement accordés en vertu des droits de propriété intellectuelle.

“Sanctions”

désigne, tel qu'il est en vigueur, tout traité, loi, règlement, décret, ordonnance, ordre, décision, directive, politique, demande, requête, règle ou exigence imposé, administré ou mis en œuvre de temps à autre par toute Autorité Compétente : (a) concernant toute sanction, restriction, embargo, interdiction d'importation ou d'exportation, interdiction de recevoir ou de transférer des fonds ou des actifs ou de fournir des services, ou mesure équivalente, dans le domaine économique, financier, commercial ou autre ; ou (b) visant à interdire ou à restreindre les transactions avec les Personnes Soumises à des Sanctions.

“Personne Soumise à des Sanctions”

toute personne ou entité : (i) figurant sur une liste de sanctions (ou équivalente) tenue par une Autorité Compétente ; (ii) détenue

50% or more or controlled by any person or entity appearing on a list referred to in item (i);

“Software”

means Oxford’s MinKNOW software, Oxford Group’s Epi2me Labs software, Epi2me software, Base Caller software, and other Device software, as applicable and as defined its Documentation, whether pre-loaded on and/or embedded in the Hardware or provided separately, including related Documentation.

“Specific Use”

means any purpose for which the Goods or Software, as applicable, were designed or as expressly specified in an Order or Documentation provided that “Specific Use” specifically excludes any act by Customer to: (a) use the Goods or Software other than in accordance with this Agreement, the Specifications, Oxford’s instructions or the Documentation; (b) use Consumables, where such use is a re-use of a previously used Consumable; (c) use the Goods or Software for health assessment or to diagnose, treat, mitigate, cure or prevent any disease or condition where validation or registration of the Goods and/or Software with regulatory authorities has not been obtained but is required; (d) use the Hardware or Consumables in conjunction with third-party commercial products, primers, materials, reagents, consumables, software, or services that are designed or intended to work with Oxford’s Goods, services or Software and that are not Approved or otherwise authorized by Oxford for use (e.g. Customer’s and third-party’s non-commercial reagents and open source software tools may be used without Oxford Approval or authorization); (e) copy, modify, create any derivative works of the Goods or Software except as approved in writing by Oxford (except to the extent applicable laws specifically prohibit such restriction); (f) separate the Goods into their component parts; (g) reverse engineer, decompile, disassemble or otherwise attempt to derive the composition of the Goods or Software (except to the extent applicable laws specifically prohibit such restriction); (h) extract or isolate components of the Goods or subject them to non-authorized analysis; (i) redistribute, encumber, sell, rent, lease, sublicense or otherwise transfer rights to Goods or Software; or (j) remove or alter any trademark, logo, copyright or other proprietary notices, legends, symbols or labels in or on the Goods, Software or components thereof.

à 50 % ou plus ou contrôlée par une personne ou entité figurant sur une liste mentionnée au point (i) ;

“Logiciel”

signifie le logiciel MinKNOW d'Oxford, le logiciel Epi2me Labs du Groupe Oxford, le logiciel Epi2me, le logiciel Base Caller, et tout autre logiciel du dispositif, tel qu'applicable et tel que défini dans sa documentation, qu'il soit préchargé sur et/ou intégré dans le Matériel ou fourni séparément, y compris la Documentation associée.

“Utilisation Spécifique”

signifie tout usage pour lequel les Produits ou le Logiciel, selon le cas, ont été conçus ou tel que spécifié expressément dans une Commande ou dans la Documentation, étant entendu que “Utilisation Spécifique” exclut spécifiquement tout acte du Client visant à : (a) utiliser les Produits ou le Logiciel autrement que conformément au présent Contrat, aux Spécifications, aux instructions d'Oxford ou à la Documentation ; (b) utiliser des Consommables, lorsque cette utilisation est une réutilisation d'un Consommable précédemment utilisé ; (c) utiliser les Produits ou le Logiciel pour l'évaluation de la santé ou pour diagnostiquer, traiter, atténuer, guérir ou prévenir toute maladie ou condition lorsque la validation ou l'enregistrement des Produits et/ou du Logiciel auprès des autorités réglementaires n'a pas été obtenu mais est requis ; (d) utiliser le Matériel ou les Consommables en conjonction avec des produits commerciaux tiers, des amorces, des matériaux, des réactifs, des consommables, des logiciels ou des services qui sont conçus ou destinés à fonctionner avec les produits, services ou logiciels d'Oxford et qui ne sont pas approuvés ou autrement autorisés par Oxford pour utilisation (par ex.g. les réactifs non commerciaux du Client et de tiers et les outils logiciels libres peuvent être utilisés sans l'approbation ou l'autorisation d'Oxford) ; (e) copier, modifier, créer des travaux dérivés des produits ou du logiciel sauf approbation écrite d'Oxford (sauf dans la mesure où les lois applicables interdisent spécifiquement une telle restriction) ; (f) séparer les produits en leurs composants ; (g) faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter autrement de dériver la composition des Produits ou du Logiciel (sauf dans la mesure où les lois applicables interdisent spécifiquement une telle restriction) ; (h) extraire ou isoler des composants des Produits ou les soumettre à une analyse non autorisée ; (i) redistribuer, grever, vendre, louer, donner en crédit-bail, accorder une sous-licence ou transférer de toute autre manière les droits sur les Produits ou les Logiciels ; ou (j) supprimer ou modifier toute marque, logo, droit d'auteur ou autre avis de propriété, légendes, symboles ou étiquettes dans ou sur les Produits, les Logiciels ou leurs composants.

“Specifications”

means Oxford's written specifications for the specific version of the Goods or the Software in effect on the date the Goods ship from Oxford.

“Support Plan”

means the support plan agreement(s) available on Oxford Website.

“Third-Party Services”

shall mean processing samples received from third parties and subsequently (i) returning Biological Data resulting from such processing, or reports based on such Instrument Data or Biological Data (together, “Data”), to the third party, or (ii) providing the third-party certain goods or services, where the Data is an essential part of said goods or services Sequencing services provided by an Academic Collaborator are not Third-Party Services.

“Warranty Period”

means (i) with respect to the Devices, one year from the date of delivery, or for the duration of the applicable License Term if longer, and (ii) with respect to Flow Cells and Consumables, three months from the date of delivery, or as expressly specified in an Order.

“WMD End-Use”

means use in connection with the development, production, handling, operation, maintenance, storage, detection, identification or dissemination of chemical, biological or nuclear weapons or other nuclear explosive devices, or the development, production, maintenance or storage of missiles capable of delivering such weapons.

“Spécifications”

signifie les spécifications écrites d'Oxford pour la version spécifique des Produits ou du Logiciel en vigueur à la date d'expédition des Produits par Oxford.

“Support Plan”

signifie le(s) contrat(s) d'assistance, disponible sur le Site Web d'Oxford

“Services Tiers”

signifie le traitement d'échantillons reçus de tiers et par la suite (i) le retour des Données d'Instruments ou des Données Biologiques résultant de ce traitement, ou des rapports basés sur ces Données d'Instruments ou Données Biologiques (ensemble, les “Données”), au tiers, ou (ii) la fourniture au tiers de certains produits ou services, où les Données sont une partie essentielle desdits produits ou services. Les services de Séquençage fournis par un Collaborateur Académique ne sont pas des Services Tiers.

“Période de garantie”

signifie (i) en ce qui concerne les Appareils, un an à compter de la date de livraison, ou pour la Durée de Licence applicable si elle est plus longue, et (ii) en ce qui concerne les Cellules à Flux et les Consommables, trois mois à compter de la date de livraison, ou comme expressément spécifié dans une Commande.

“Utilisation Finale d'ADM”

désigne une utilisation liée au développement, à la production, à la manipulation, au fonctionnement, à l'entretien, au stockage, à la détection, à l'identification ou à la diffusion d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ou au développement, à la production, à l'entretien ou au stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes.